

Origines Ardéchoises



N°70
Juin 2014

La SAGA est en deuil,
Michel GUIGAL nous a quittés

André de la FAYOLLE,
curé de Davézieux
«Accords et transactions
passés entre...»

**Au pays des Picourets
AG 2014**

7 août 2014
CONGRÈS D'ÉTÉ



Le Teil



Cahier central >> OPERATION NOTAIRES



ORIGINES ARDÉCHOISES

REVUE GÉNÉALOGIQUE TRIMESTRIELLE
ÉDITÉE PAR LA SAGA
SOCIÉTÉ DES AMATEURS DE GÉNÉALOGIE DE L'ARDÈCHE

Association reconnue d'Utilité Publique

Siège social : Archives Départementales de l'Ardèche - Place André Malraux - 07000 Privas

Adresse postale : SAGA BP N°3 07210 CHOMÉRAC

ORIGINES ARDÉCHOISES

Directeur de la publication

Henri SEVENIER
saga3@wanadoo.fr

Rédacteur en chef :
Jacques DUMAS
jerdumas1@free.fr

Comité de rédaction et de relecture

Marilyn BLANC, Brigitte BONNEFOI, Josiane CHAREYRE, Robert CHENIVESSE, Marie-Christine GIT, Hubert DALLARD, Bernard GINESTE, Nathalie MAILLET, Jean-Pierre PATTARD, Michel PONSERRE,

ORGANIGRAMME ASSOCIATION SAGA

Bureau

Président d'honneur **Michel GUIGAL**, Président **Henri SEVENIER**, Vice-présidents **Jacques DUMAS**, **Jean-Pierre PATTARD** Trésorière **Marilyne BLANC** Trésorier adjoint, chargé des déductions fiscales **Jean-Jacques CHOPARD**, Secrétaire **Claire BRUYÈRE**, Secrétaire déléguée **Josiane CHAREYRE**

Commissions

Recherches **René ARNAUD**, **Jean-Pierre BÉNÉFICE**, **Hubert DALLARD**, **Michel POLI**, **Madeline THEOULE** Registres période révolutionnaire **Patrice GUÉRIN**, **Freddy HOFFERT**, **Fernand PEREYRON**, **Bernard GINESTE** Registres de catholicité **Brigitte BONNEFOI**, **Patrice GUÉRIN**, **Freddy HOFFERT**, **Nathalie MAILLET** Registres et lacunes des paroissiaux, reprise des BMS **Marilyne BLANC**, **Brigitte BONNEFOI**, **Claire BRUYÈRE**, **Robert CHENIVESSE**, **Jacques DUMAS**, **Patrice GUERIN**, **Freddy HOFFERT**, **Nathalie MAILLET**, **Jacques TAVENARD** Décryptage des actes des notaires **Jacques BERGON**, **Robert CHENIVESSE**, **Alain ESTEOULE**, **Robert PONTIER** Relevé, indexation et numérisation des contrôles des actes **René ARNAUD**, **Jean-Pierre BÉNÉFICE**, **Suzanne CHABAS**, **Hubert DALLARD**, **Nathalie MAILLET**, **Michel POLI** Reliures - Maintenance des registres **Hubert DALLARD**, **Fernand PEREYRON**, **Yves SERRE**, **Jacques TAVENARD**, **Régine VALLIER**, **Emile VALLIER** Minutiers des notaires **Jean-Jacques CHOPARD**, **Jacques BERGON**, **Brigitte BONNEFOI**, **Patrice GUERIN** Forums, Congrès **Robert CHENIVESSE**, **Freddy HOFFERT**, **Nathalie MAILLET**, **Jean-Pierre PATTARD**, **Jacques TAVENARD** Informatique - Site Web, **Jacques DUMAS**, **Jean-Pierre PATTARD** Adhésions Abonnements **Jean Jacques CHOPARD**, **Hubert DALLARD** Secrétariat - expédition des registres **Hubert DALLARD** Antennes régionales **SAGA**, Paris-IdF **François CROZE**, **Alain ESTEOULE**, **Georges DALBOUSSIÈRE**, **Michel PONSERRE**

ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO

Jacques BERGON, **Claire BRUYÈRE**, **Josiane CHAREYRE**, **François CROZE**, **Jacques DUMAS**, **Freddy HOFFERT**, **René NEBOIT**, **Jacques et Christiane RANDON**, **Marie-Hélène REYNAUD**, **Henri SEVENIER**, **Alain TOURVIEILLE**, **Philippe VARENNE** Photos **Jean-Jacques CHOPARD**, **Jacques DUMAS**, **Freddy HOFFERT**, **Jacques et Christiane RANDON**, **Alain TOURVIEILLE** Couverture et illustrations **Jacques DUMAS**
Maquette **Jacques DUMAS**

N°70
Juin 2014

Imprimé en France sur papier recyclé
Imprimerie Cévenole
Place Onclair - 07000 COUX
Dépôt légal ISSN N° 1284 7754

Association SAGA

L'adhésion à l'association permet de bénéficier d'avantages spécifiques : prêts et envois de registres à domicile, consultation gratuite de registres à notre bureau de Chomérac, aide à la recherche d'actes, participation au congrès annuel, rencontres, etc. Tout courrier, demande d'inscription ou abonnement à la revue doivent être adressés à

SAGA
BP N°3
07210 CHOMERAC

Site Web SAGA
www.geneardeche.org



Email
saga3@wanadoo.fr

CONSULTATIONS DES REGISTRES et de la base NOTAIRES

Sur place au bureau de Chomérac

Lundi, mardi, mercredi, jeudi l'après-midi de 13h45 à 17h15

Prise de rendez-vous préalable auprès de **Hubert DALLARD**

04 75 64 84 13 ou **09 66 42 02 98**

ACCES AUX ACTES DES REGISTRES PAROISSIAUX

NOS DONNÉES SONT CONSULTABLES SUR

planete-genealogie.fr



Et les images des actes paroissiaux, numérisées par la SAGA, sont en consultation libre sur le site du Conseil Général de l'Ardèche (rubrique AD)

IMPORTANT

Nous rappelons à nos lecteurs que tout courrier ou document concernant la revue doit parvenir à la Rédaction en précisant impérativement la destination sur l'adresse

SAGA, Revue "Origines Ardéchoises"
BP N°3- 07210 CHOMERAC

ou par Email : saga3@wanadoo.fr

Par courrier, si possible pour les textes d'une certaine longueur, sous forme dactylographiée ou imprimée, voire sous CD, à cause des problèmes de saisie informatique.

Par ailleurs, il est important, pour vos envois, de toujours préciser votre nom, éventuellement votre numéro d'adhérent, et dans toute la mesure du possible de signaler vos sources, afin que certaines personnes intéressées puissent s'y reporter.

"Origines Ardéchoises", Laisse à ses auteurs l'entière responsabilité de leurs propos. A l'exception des documents iconographiques exceptionnels, les textes et manuscrits ne sont pas restitués à leurs auteurs.

Merci.

© Reproduction même partielle interdite sans accord de la SAGA

La Rédaction

Editorial



Les mots n'ont pas assez de force pour décrire la tristesse qui nous envahit.

Michel GUIGAL, Président d'Honneur et fondateur de la SAGA n'est plus, il est allé rejoindre la cohorte de ses prédéces-

seurs, lui qui avait si bien su les sortir de l'oubli par ses travaux de recherches. Hélas ! la maladie, implacable, après bien des souffrances, a eu raison de lui.

Nous nous devons d'évoquer Paulette son épouse disparue en 1994, qui elle aussi, avait beaucoup donné à la SAGA.

Cher Docteur, en 1989 vous aviez compris qu'il était nécessaire de fonder une association qui fédérerait les chercheurs en généalogie, et qu'il était indispensable que ceux-ci aient un point commun : leur département d'origine.

Vous aviez raison, et à un moment vous étiez étonné de l'ampleur qu'avait prise votre association.

A présent nous nous sentons tous orphelins, et toute notre affection va vers votre compagne, Marilou NEY, et vers vos enfants et votre famille. Votre nom restera à jamais rattaché à celui de notre association.

Jacques DUMAS

Le mot du Président



La Saga est régulièrement sollicitée par diverses associations, pour organiser des réunions d'informations et d'initiation à la généalogie, dans divers secteurs du département.

Ces sympathiques rencontres, animées par une équipe de bénévoles, nous permettent de très agréables et fructueux contacts. Elles sont aussi pour nous l'occasion de présenter notre association et tout le travail réalisé par nos bénévoles, pour aider et faciliter les recherches que vont entreprendre les futurs généalogistes et les conseils que nous pouvons leur proposer pour bien débiter leurs recherches.

En préambule, nous les mettons en garde contre deux inconvénients qui risquent de perturber leurs recherches.

Le premier, que la simple curiosité, l'envie de mieux connaître le passé de leurs ancêtres risque de se transformer en un très vif engouement, voire, pour le plus grand nombre, en une dévorante passion. Pour certaines ou certains, on parle même de virus généalogique...avec tous les effets secondaires qu'il peut produire. Le besoin de retrouver ses racines est une aventure qui risque de durer de nombreuses années, et même de ne jamais se terminer, si, après leur généalogie ascendante, ils entrent leur généalogie descendante.

Le second point que nous évoquons, est le résultat de leurs recherches. Certains, commencent leur arbre généalogique en espérant être un descendant d'une famille célèbre, peut être noble, ou mieux encore, avoir un roi dans leur lignée. On peut imaginer leur déception s'ils sont tout simplement issus d'une brave famille d'ouvriers ou de paysans. Ils peuvent aussi découvrir que l'un de leur ascen-

N° 70 SOMMAIRE

Juin 2014

1

Organigramme OA et SAGA
Adresses et Service d'Entraide

- 3 Editorial / Le mot du Président / Sommaire
- 4/5 La SAGA est en deuil
- 6/8 Auprès de mon arbre : "Au pays des ancêtres" suite
- 9/10 Bulletin d'inscription au Congrès 2014
- 11 Rencontres/salons
- 12/15 Assemblée Générale du 27 mars 2014
- 16 La bouteille à la mer

CC

32 pages bleues : Opération Notaires

- 17/19 André de FAYOLLE, curé de Davézieux
- 20/21 «Transaction et accord passés entre...»
- 22/23 Entretiens SAGA : Jean-Jacques CHOPARD
- 24 Remises de registres
- 25 Au pays des Picourets
- 26 Antenne parisienne
- Opération Notaires
- 28 Affiche du Congrès 2014 au Teil

31

Modalité de prêt des Registres
Recommandations pour libellés
de la rubrique "La bouteille à la mer"

Quant à être condamné aux galères, ou pire, pendu ou guillotiné. Nous savons tous, lorsque nous nous lançons dans nos recherches généalogiques, que nous risquons de nous retrouver face à de telles situations. Faut-il pour autant renier et avoir honte du passé de nos ancêtres ?

Je pense, au contraire, que nous devons savoir assumer et surtout essayer de comprendre, en leur mémoire, les erreurs qu'ils ont pu commettre et qu'ils ont payées très cher, à des époques où la justice était plus qu'expéditive, et le moindre délit sanctionné d'une façon, qu'aujourd'hui, nous trouvons excessive et cruelle.

Toutes ces hypothèses ne doivent pas les détourner de leur volonté de mener à bien de fructueuses recherches et le plaisir qu'ils pourront en retirer.

À toutes et à tous, je souhaite de bonnes vacances, de sympathiques retrouvailles familiales et surtout d'inoubliables moments de complicité avec enfants, petits enfants ou arrière-petits enfants, sans oublier de participer à notre traditionnel congrès d'été, le Jeudi 7 Août 2014 au Teil.

Henri SEVENIER

Les congés d'été d'Hubert DALLARD auront lieu du 11 août au 29 août 2013 inclus.
Une permanence au local de Chomérac sera assurée les mardis et jeudis, de 13h45 à 17h15

La SAGA est en deuil

Notre Président fondateur et Président d'Honneur, Michel GUIGAL, s'est éteint le 2 avril dernier à Cournonsec, près de Montpellier, à l'âge de 83 ans.

Michel GUIGAL naquit le 12 septembre 1931 à Annonay, fils de Pierre Antoine Auguste Guigal, cultivateur, et de Laurence Marie Clotilde Vergne, son épouse, résidants à Quintenas.

Durant son enfance, il fréquenta l'école de Quintenas pour poursuivre ensuite ses études secondaires à Tournon. Il intégra l'école vétérinaire de Lyon et obtint son diplôme de docteur vétérinaire



en 1957. Après son service militaire, comme aspirant aux services vétérinaires des armées à Marseille, il commença sa vie professionnelle. Il travailla quelque temps avec le Docteur NOYER à Tournon. Sur le conseil de ce dernier, il s'installa ensuite à Annonay où le développement rapide de sa clientèle incita Michel GUIGAL à proposer une association au Docteur NOYER qui le rejoignit à Annonay. L'accroissement de leurs activités les poussa à s'adjoindre le concours du Docteur Pierre CHASTAGNIER.

Il épousa Paulette SAUVERZAC, de Tournon, avec qui il eut cinq enfants : Annie, Mariette, Pierre Michel, Vincent et Claire.

Son épouse le seconda, avec efficacité, dans la gestion du cabinet vétérinaire. Elle sera aussi une auxiliaire précieuse pour leurs recherches généalogiques, mais surtout une active et passionnée bénévole pour le développement de notre association comme secrétaire et en organisant des stages de reliure. Malheureusement, la maladie l'emportera bien trop jeune en 1994.

Outre sa profession, Michel possédait de multiples talents. Musicien accompli, il savait jouer de la plupart des instruments de musique,

intégrant même un orchestre local qui animait les bals de la région. Féru de peinture, de photographie, il était un fin cordon bleu capable de concocter de succulentes recettes, mais il utili-

sait aussi, avec la même dextérité les outils de menuiserie et de jardinage. Politiquement engagé dans la vie locale, il deviendra premier adjoint à la mairie d'Annonay. Il fut aussi candidat à la

députation.

Il était surtout passionné d'histoire et d'archéologie. Il publiera d'ailleurs plusieurs ouvrages sur l'histoire du bassin annonéen, participera à de nombreuses fouilles archéologiques, et réhabilita également, une mosaïque gallo-romaine découverte à Limony.



Son autre grande passion était la recherche généalogique. Son désir de connaître son ascendance et la vie de ses ancêtres le poussera à la présidence du Fonds Vivarois, association axée sur l'histoire locale et la généalogie.

Dans le but de développer et promouvoir la généalogie en direction des chercheurs ayant des origines ardéchoises, il sera l'initiateur, avec un groupe de passionnés, de la création de la Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche, « la SAGA » dont il est élu président le 27 septembre 1989.

Avec l'esprit d'initiative et l'énergie qui le caractérisent, il sera à l'origine de nombreux projets dans le but de faciliter les recherches des adhérents. Avec son sens de l'anticipation, il saura, avec intelligence et diplomatie, convaincre la direction des Archives Départementales de l'Ardèche d'autoriser la SAGA à entreprendre les photocopies, puis la numérisation des actes de l'Etat-civil des registres paroissiaux catholiques et protestants de toutes les paroisses de l'Ardèche. Enorme travail des bénévoles qui durera une vingtaine d'années. L'expédition, par la poste, des fac-similés de ces registres, superbement reliés par nos bénévoles et munis des tables alphabétiques des actes, permettra de nombreux adhérents de procéder à leurs recherches, en leur évitant de problématiques déplacements.

Pendant vingt ans, Michel sera un animateur infatigable de notre association. Nous lui devons de nombreuses réalisations, bien trop nombreuses à détailler, mais très familières et utilisées par tous les généalogistes. Il a œuvré avec tout son charisme et son opiniâtreté pour que la SAGA devienne ce qu'elle est aujourd'hui, une association reconnue par tous, l'une des premières de France. D'une grande simplicité, par son esprit de tolérance et son respect des personnes, il savait se mettre à la portée de tous, toujours prêt à prodiguer aide et conseil.

La fatigue et les prémices de la maladie le contraignent à cesser ses fonctions de président en octobre 2008. Nommé Président d'Honneur, il saura avec discrétion, encourager et soutenir le travail de la nouvelle équipe du Conseil d'Administration et de tous les bénévoles de la SAGA.

A ses enfants, petits enfants, arrière petits-enfants, à sa compagne, Madame Marilou NEY, qui l'a soutenu et accompagné durant cette difficile épreuve, à toute la famille, le Président, les membres du Conseil d'Administration, les adhérents

ainsi que le personnel de la SAGA présentent leurs plus sincères et amicales condoléances.

Encore merci Michel, pour tout ce que tu as accompli envers cette Saga que tu as tant aimée et servie avec dévouement durant ces longues années.

Henri SEVENIER

**PROCES-VERBAL
de la réunion
tenue le 27 septembre 1989
à PRIVAS**

M. GUIGAL après une enquête faite auprès des lecteurs des archives départementales de l'Ardèche grâce à un questionnaire a acquis la certitude que les Ardéchois étaient conscients de l'utilité de s'occuper de généalogie et de se regrouper. Il a invité 56 personnes à venir aux archives départementales de l'Ardèche pour discuter soit de la création d'une association, soit d'une filiale ardéchoise d'EGDA. 36 personnes ont répondu à son appel. M. DUPRAZ, directeur des services d'archives de l'Ardèche était présent. M. VIDAL, président d'EGDA et M. BROCHIER, directeur de la publication du bulletin RACINES 26/07 participèrent également à cette réunion.

Après un exposé des buts et des réalisations de l'association "LES AMIS DU FONDS VIVAROIS" que préside M. GUIGAL et d'EGDA dans la Drôme, l'assemblée a été invitée à faire connaître son sentiment sur l'utilité de créer une association propre à l'Ardèche ou une filiale d'EGDA avec une certaine autonomie. Après discussion, il a été adopté par l'assemblée à l'unanimité la création d'une association départementale loi 1901 dont le siège sera à PRIVAS aux archives départementales, place Malraux 07000 PRIVAS.

Toutefois les liens entre Drôme et Ardèche ne sont pas rompus et il est précisé que le bulletin édité par EGDA, RACINES 26/07 reste commun aux deux associations. La nouvelle société fixe comme but d'accélérer les relevés systématiques sur l'ensemble du département de l'Ardèche, en employant au maximum la formule de la photocopie comme le pratiquent déjà le "FONDS VIVAROIS". Le conseil d'administration de la nouvelle association est composé de 15 membres :

Mme AUTRAND	Saint Vincent de Durfort
Mme M. AUDIBRAN	Le Fouzin
Mr P. BASTIDE	Authems
Mr M. CHARVET	Echirrolles (58)
Mr P. CIZERON	Bourg Saint Andeol
Mlle C. COSTAZ	Sainte Foy les Lys (66)
Mme J. DESSUS	Lyon (69)
Mr M. GUIGAL	Annonay
Mr A. IBARRONDEAU	Privas
Mr G. MATHEVET	Privas
Mr J. ROUVIERE	Laurac
Mr J. ROUX	Saint Marzin d'Ardèche
Mr M. SAUZON	Le Teil
Mme P. SCHNEIDER	Glaieras
Mr J. VIDAL	Félines (07)

qui ont élu le bureau suivant :

Président :	M. GUIGAL
Secrétaire :	A. IBARRONDAU
Secrétaire adjointe :	C. COSTAZ
Trésorier :	G. MATHEVET
Trésorière adjointe :	M. AUDIBRAN

Extrait de la lettre N° 10 « Racines 26/07 » 4^e trimestre 1989



LE PAYS DES ANCÊTRES (suite)

CHAPITRE I LE NEZ AU VENT

Je gambade de-ci de-là, aussi joyeux que la chèvre de Monsieur Seguin dans la montagne ; je me régale, de 'vérités historiques' comme celle-ci : « On relève un Camp HANNIBAL à LA VOULTE bien qu'il ait passé le Rhône beaucoup plus au Sud. »

J'apprécie que le fonds MAZON (1) me parle de VALS :

- le docteur Pizes à Montpellier faisait boire de l'eau de Vals à JJ Rousseau.
- 1776 Dict. de Trévoux -Vallon « ses eaux minérales sont estimées et très fréquentées ».
- Madame de Sévigné en parlait.

Je me revois, enfant, traverser la passerelle, tenant le panier aux bouteilles teintées d'oxyde de fer. Dans la cave d'une maison de Vals-Saint-Jean, je les remplissais à une pompe électrique. Une cousine lointaine, Jeanne LEBRAULT, vivait dans cette maison. J'aurais tant voulu caresser Barry, son Saint-bernard.

Mon bonheur n'est même pas entamé lorsque Josette m'assure que Jean-Jacques ne buvait certainement pas d'eau de VALS lorsqu'il résidait à Annecy, car moi j'ai vu un flacon - en verre épais violet d'environ 25 centilitres, et le cul conique - du temps de la Marquise, que ces nobles dames calaient dans un panier pour aller prendre les eaux.

Une autre notation, qui a fait florès, de celui qui a du connaître mes ancêtres MAZE, me ravit et nous rapproche d'Alphonse DAUDET : « Loup à Coucouron, Cigale à Vallon », Vivarais en deux Ardèche car à Mézilhac « L'ombre du clocher oscille de l'Ardèche au beurre à l'Ardèche à l'huile. »

Tel le « promeneur solitaire » je philosophe déjà sur le *primer vivere*, souci universel, quoique plus relatif pour certains, si j'en juge par cette découverte : « La querelle des langues de bœuf » par Jean François de Rochessauve gentilhomme chasseur et joyeux vivant.

J'en viendrai à considérer les branches riches et les branches pauvres de nos familles.

L'orthographe de notre nom commence à se fixer en VARENNE entre 1690 et 1710, des ex-

ceptions demeurent. Avant, pour désigner une même personne, règne la fantaisie : Varéne, Varenne, Varrene, Vareine, Varaine... ; quelques fois avec un 's' qui me paraît plus de calligraphie que de conviction.

Pour l'Ardèche, l'annuaire Pages Blanches décline 15 noms :

VARENNE : à Cruas (2 abonnés) ; Alba la Romaine (ce n'est pas Alain, mon neveu) ; Vernosc les Annonay ; La Chapelle sous Aubenas ; Thueyts (Martel Varenne Elisabeth) ; Viviers (Varenne Bozzetto).

VARENNES : à Gras ; Aubenas ; Issarles (2 abonnés) ; Vals les Bains ; St Laurent du Pape.

VARAINE : à Saint Cyr.

VARENE : à Joyeuse.

Où se trouve notre château ? en Espagne ?

La question me fut posée plaisamment par un ami. Voici la réponse. Le château existe ; il se trouve que certains Varéne ont du y servir, comme tailleur d'habits, en particulier, ce sont ceux de la branche « riche ». De nobles familles l'habitaient, elles ont noms Bénédicte (commune éponyme au dessus de Genestelle), Bénédicte de Cheylus (seigneurie de Cheylus : château à Flaviac), Rochessauve et d'autres encore rencontrés au fil des Paroissiaux.

Aux nobles de ces lieux et temps nous n'empruntâmes guère que de plus ou moins exotiques prénoms tels Annibal et Lucretse (ou Lucrèce) ; nous n'eûmes point de Scipion comme les Rochessauve. Un bref détour par le web vous enseignera :

- La vie de César Borgia Duc de Valentinois fils du pape Alexandre... Annibal de Varenne... de la main propre de Jules Ce Tar de Varenne qui y étoit prisonnier...
- Annibal de Bimard "pierfit" sgr de Cuireol Nîmes 16/8/1625 - Orange 28/7/1698.
- Balthazar Annibal Alexis Flotte de la Frédière ...serait arrivé à Montréal le 17 août 1665.

Aucun comte de Varenne dans la lignée, tel celui de Rapetout en Beaujolais dont la devise m'écrase : « *non est mortale quod opto* » je choisis ce qui n'est pas mortel.

Comme le sang espagnol qui se joint à celui de la fille d'Antoinette BOUVANT épouse VARENNE n'est pas d'un Grand d'Espagne mais d'un travailleur saisonnier, ne cherchons pas, non plus, chez les alliés, un château en Espagne.

(1) le fonds MAZON est le recueil du travail d'Albin Mazon, journaliste et historien du Vivarais (1828-1908), alias le Dr Francus ou Charles Blain, descendant de deux autres personnalités de l'Ardèche : son père, le Dr (Louis) Victorin Mazon (1796-1861), et son grand-père, le Dr Claude Louis Mazon. La famille est originaire d'Antraigues.

CHAPITRE II LE NEZ DANS LES ARCHIVES

Entendez par «archives», non seulement « ce qui est ancien », mais toute source propre à alimenter ma recherche, fut-elle moderne. Cette extension frauduleuse de sens ne me fait aucunement rougir puisque les auteurs que je cite sont bien allés un jour dans les vraies archives, et puis ça me fait l'économie d'une bibliographie ! C'est parti...

La démographie

- de ROCHESSAUVÉ :

a) le dénombrement de 1911: 178 maisons ; 178 ménages ; 732 individus. (pas de Varenne).

b) le recensement de 2007 :
382 habitants contre 300 en 1999.

c) les tables décennales de décès :
1792 à 1801 = Varenne Jeanne 30 ventôse 4

1802 à 1812 = Varenne Magdelaine 2 octobre 1809 – Varenne Jacques 24 messidor an 13

1813 à 1822 = Varenne Pierre 12 mars 1813 – Varenne Anne 19 octobre 1815

1823 à 1902 soit 8 tables = plus de Varenne

Sauf improbabilité, le nom s'est éteint dans la commune. Le témoignage de Madame Reynaud (92 ans), recueilli le 25 juillet 2012 confirmerait l'extinction pour Peyregrosse au minimum.

- de la FRANCE entière : évolution de la population française (Wikipedia)

20 millions au début du XVIIème
1600/1620

28 millions environ à la Révolution
1789/1795

30 millions vers 1815

40 millions autour de 1900

41.5 millions en 1911

Entre démographie et histoire

Les tomes I et II de L'Identité de la France de Fernand BRAUDEL ont contribué à faire revivre mes ancêtres et à les appréhender en mouvement. Sans doute, y étais-je intimement enclin, prolongeant ou interprétant le dire de MENDELSON pour qui « l'ADN n'est pas la seule chose qui soit partagée au sein d'une famille », je crois à la conscience qui nous survit, partie immatérielle du programme de la cellule.

Pour ne retenir qu'un aspect ethnologique des notes que j'ai prises en lisant cet ouvrage, je dirais que la partie majeure de mon sang vivarois ne doit pas être très différent de ce qu'il était à la fin du Néolithique. Je dois à la vérité de dire que mon père relevait du type celte : grand, cheveux clairs, yeux bleus.

Non moins captivant est l'extrait du rapport sur les langues régionales parlées en Rhône-Alpes. Pour mes enfants, il montre bien qui vient du Francoprovençal et qui vient de l'Occitan. Pour moi, il souligne que mon grand-père VARENNE et son père se sont alliés hors l'Occitan. En outre, quelle que soit l'origine du patronyme VARENNE retenue, dont j'ai discuté dans « l'hy-

pothèse migratoire », elle relève de la langue d'oïl ; la Saône-et-Loire, où je vis actuellement, a donc pu être un réservoir primitif de migrants. Enfin, il me plaît de rappeler que mon père comprenait parfaitement le patois de la famille ardéchoise de ma mère, et, que je l'ai entendu parler le sien dans son village de l'Hérault en 1978, soit après plus de soixante ans d'absence.

L'histoire

Il faut rendre à César...

Cédant à l'injonction et respectant la chronologie de l'Histoire et non celle de ma recherche, je place ici « La traversée des Cévennes par César ». Les travaux de Victor AGIER et leurs commentaires sur www.cesargaulois.fr ont enflammé mes hypothèses et fait défiler des paysages dont je ne me demande plus pourquoi ils sont si finement gravés dans ma mémoire, c'est.

Sur les événements de 1817 dans le Lyonnais

De très nombreuses sources relatent ces événements. Les informations les plus condensées, celles à caractère personnel, en particulier, se trouvent :

- dans le mémoire de fin d'études de Fabien Maclès (IEP Lyon 2000)

- sur le site de la Société Généalogique du Lyonnais et du Beaujolais.

Annet BOUVANT a « répandu des nouvelles alarmantes et invoqué le nom de l'usurpateur », il écopa de 3 ou 9 ans de prison - les sources diffèrent -. Il s'en tira bien car à l'époque, comme, plus tard en décembre 1851, on avait le peloton d'exécution facile. Des archives nous apprennent tout cela, comme la grâce dont il bénéficia l'année suivante lorsqu'un gouverneur lyonnais fit prendre conscience au pouvoir parisien que les ultras avaient quelque peu amplifié la menace. Le fond du problème était encore une fois celui du prix du grain.

Remarquable Annet, son premier enfant fut baptisé alors qu'il défendait la République au troisième Bataillon des Volontaires de l'Ain, et le dixième, vingt et un ans plus tard.

En cherchant des révoltes dans le Lyonnais, on ne peut manquer celle des Canuts en 1831. Enfant, si tu passes sur le Boulevard, lis, au pied de la Mairie du 4^{ème}, leur devise « Vivre en travaillant ou mourir en combattant », médite-la.

Un peu plus souriante, celle-ci, informetoi sur la Révolte des Voraces ; le prix ou la contenance du pot lyonnais en était la cause. Et si tu descends jusqu'aux Terreaux par les traboules ne manque pas la Cour des Voraces !

Sur le coup d'état du 2 décembre 1851

Louis VARENNE 1831-1901 garde encore bien des mystères et ce n'est pas le CANOM qui me répond «proscrits de 1848» lorsque je l'interroge sur cet «insurgé de 1851» qui va m'aider à les dissiper. La liste qui suit montre qu'il est l'objet de mes recherches les plus après.

a) ARCHIVES DEPARTEMENTALES Ardèche : il y aurait lieu de consulter :

- *série 5 M15* : dont la déposition de Charles Blanc 51 ans suppléant du juge de paix de Chomérac : « et les deux frères, Charles et Louis VARENNE, - *série Y 136* : registre d'écrou de la maison d'arrêt de Privas

b) ARCHIVES NATIONALES : fonds publics postérieurs à 1789

- *BB²² 148 à 161* : Grâces accordées à l'occasion du mariage de l'Empereur (2 février 1853) : classement départemental (148. Ain, Allier, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aube, Aude, Aveyron).

- *BB³⁰ 464* : Condamnés des commissions mixtes : demandes de grâce (1852-1855) classées par département.

- *F⁷ 2587* : transportés en Afrique par suite des événements de 1851.

Liste des 6147 individus condamnés en 1852 à être envoyé en Algérie en résidence forcée [Algérie plus] ou en résidence libre [Algérie moins] : AMIGAS (André François Pierre) à ZIMMERMANN (Joseph). 1854. Registre grand in-folio (56/39/10 cm), 699 pages (les 99 premiers noms manquent). Ce registre, indique, outre l'Etat-civil sommaire (âge et lieu de naissance), ... résumé des motifs ... la première et la dernière décision... le lieu de transplantation en Algérie...

- *F⁷ 2588 à 2595* : Liste alphabétique générale, au 31 décembre 1853, des 26884 individus arrêtés ou poursuivis à l'occasion de l'insurrection de décembre 1851.8 registres grand in-folio (68/52/6cm). Ces registres fournissent, pour chaque individu, l'état civil sommaire (âge et lieu de naissance), le domicile, la profession, la première décision de la commission mixte (ou militaire pour les départements relevant de la première division militaire), la dernière proposition, les antécédents judiciaires, mais ne contiennent pas le résumé des inculpations.

- *F⁷ 2595* : UBAUD (Honoré Ferdinand) à ZORCH (Jean Chrétien). A partir du folio 36 : statistique départementale des inculpés par profession.

- *F¹⁵ 3964 à 3970* (selon ESV) : Pensions et secours aux victimes du coup d'état du 2 décembre 1851 et de la loi de sûreté générale du 27 février 1858 (loi du 30 juillet 1881)

Dossier général (voir également 4245 et 4246) 1882-1907 : 3964, Ain à Aude / Demandes rejetées 3973, Ain à Yonne / Pensions accordées 3991 à 3993, Ardèche / Demandes rejetées 4117, Ardèche / Demandes tardives 4153.

c) « Résister en décembre 1851 en Ardèche » thèse par Eric DARRIEUX 2007. Université Lumière Lyon 2 <http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2007/darrieux.e/info>.

Ses remarquables annexes, dont celles mentionnées ci-après, nourries au-delà des archives ci-dessus, nous mettent sous les yeux les documents qui mentionnent notre ancêtre direct Louis VARENNE.

Correspondances et sources orales.

V - Histoire et histoires des répercussions du coup d'Etat en Ardèche.

dont Corpus général des individus signalés, inculpés ou arrêtés... (mention p.105).

VI - Cartographies et paysages des événements de décembre 1851.

VII - Le corpus des « profils », dont A) Le fichier nominatif (mention p.159) et C) arbres généalogiques.

X - Documents complémentaires à caractère illustratif, dont 4^o) « Surveiller et punir » au lendemain du coup d'Etat.

La liste des prévenus (Arch.dép. Ardèche 5M20) (mention p.252).

« Etat indiquant la situation actuelle des condamnés politiques de l'Ardèche en 1853 » (mention p.256)

Le livret d'un "transporté" en Algérie .

La reconnaissance du statut de victime du coup d'Etat (mention p.267)

Arriverai-je à approcher son transport et sa vie en Algérie ?

Les histoires personnelles dans l'histoire

Pour celles-ci, il ne manque rien d'essentiel que nous ne sachions de tradition orale, les recherches se poursuivront, par exemple au SHD, dont j'ai pu apprécier le sérieux.

Antoine CONDAT fut zouave pontifical, servant les desseins de Napoléon III, desservant ceux de Victor-Emmanuel ; heureusement, il n'a pas eu à se battre contre un savoyard, l'Annexion remontant à 1860. Il fut prisonnier des prussiens en 1870.

Albert MAZE et Augustin LYARD furent tués pendant la Grande Guerre, alors que François CONDAT en revint décoré (à noter que Paulette, sa fille aurait été pupille de la Nation). Lors de notre visite, un factionnaire a retrouvé le nom d'Augustin LYARD dans les fichiers manuscrits du grand Mémorial de Verdun !

Camille LYARD résista au cours de la Seconde Guerre Mondiale comme Louis VARENNE.

Enfin, un arrière-arrière grand-oncle, Pierre VARENNE, fit partie du troisième bataillon des Volontaires de l'Ardèche, soldat de l'An II dont je ne retrouve pas la sépulture.

La petite histoire

C'est l'histoire des gens, du quotidien. Nous allons la retrouver dans les chapitres suivants, archives à l'appui, individu par individu, jour par jour. J'ai décrypté des milliers de pages de registres paroissiaux et exploré quantité de sources diverses.

Et, pour ne prendre que deux exemples, celui du curé d'Alissas, en 1709, lors de la grande disette, et celui du curé de Saint-Didier-de-Formans, en 1762, lors du rattachement de la Dombes à la France, je crois que cette petite histoire des petites gens c'est l'Histoire.

Philippe VARENNE

A suivre...

Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche
CONGRÈS d'ÉTÉ 2014
Jeudi 7 août 2014 9h00 Salle Paul AVON Le Teil
Bulletin d'inscription à transmettre avant le 19 juillet 2014 à

Nombre de repas : à 24€

Veillez trouver ci joint un
chèque d'un montant de
..... € à l'ordre de la SAGA

SAGA
BP 3
07210 CHOMERAC

Nom et prénom : N° Adhérent :

CONGRES 2014

le 7 août au Teil

Visite de l'après-midi

L'après-midi une visite guidée est proposée aux participants du congrès. Elle comporte 3 étapes :

L'église abbatiale de Mélas

Le musée de la Résistance

La cité blanche de Lafarge

3 groupes de visiteurs seront constitués.

Un covoiturage sera organisé sur place.

Dès votre arrivée, vous êtes priés de vous inscrire à cette visite.

Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche
CONGRÈS d'ÉTÉ 2014
Jeudi 7 août 2014 9h00 Salle Paul AVON Le Teil
Bulletin d'inscription à transmettre avant le 19 juillet 2014 à

Nombre de repas : à 24€

Veuillez trouver ci joint un
chèque d'un montant de
..... € à l'ordre de la SAGA

SAGA
BP 3
07210 CHOMERAC

Nom et prénom : N° Adhérent :

Hébergements autour du Teil

Hôtels

Logis La Crémaillère *** 138, Avenue Jean Jaurès, 26200 Montélimar ☎ 04 75 01 87 46
Medieval *** Place des Brassières 07400 Rochemaure ☎ 04 75 49 07 05
Hostellerie des Pins *** 148 Route De Marseille, 26200 Montélimar ☎ 04 75 01 15 88
Le Mistral *** RN 7 - Grand Pelican 26780 Châteauneuf-du-Rhône ☎ 04 75 90 65 65
Kyriad Montélimar *** 8 boulevard du Pecher 26200 Montélimar ☎ 04 75 00 62 22
Hotel du Parc ** 27, Avenue Général de Gaulle 26200 Montélimar ☎ 04 75 01 00 73
Hôtel de l'Europe 45 av Paul Langevin 07400 Le Teil ☎ 04 75 49 01 96
La Rotonde 109 bd Pasteur, 07400 Le Teil ☎ 04 75 49 01 66
Le Relais du Vivarais 31 rd 86 Faubourg les Sautelles, 07220 Viviers ☎ 04 75 52 60 41

Chambres d'Hôtes

Villa Magnolia Parc 18, Avenue de Rochemaure 26200 Montélimar ☎ 04 69 26 60 43
Les Chênes de l'Escoutay 1827 le Haut Couijanet, 07220 Viviers ☎ 04 75 49 28 81
Le Jeu Du Mail quart Jeu de Mail, 07400 Alba-la-Romaine ☎ 04 75 52 41 59
Domaine De Paissy 176 rte Sauzet Prox Hopital, 26200 Montélimar ☎ 04 75 46 04 08

Campings

De l'Ile Blanc chem Ile Blanc, 07400 Rochemaure ☎ 04 75 51 20 05
De La Rochecondrie quart Rochecondrie, 07220 Viviers ☎ 04 75 52 74 66
Le Médieval quart Roche, 07220 Saint-Thomé ☎ 04 75 52 68 76

Et d'autres possibilités, que vous pourrez trouver sur Internet...

RENCONTRE À ANNONAY

C'est sur l'invitation des Amis du Fond Vivarois et de sa Présidente Marie-Hélène Reynaud qu'une forte délégation de la SAGA, composée de Marie-Thérèse et Henri Sévenier, Jean-Pierre Pattard, Nathalie Maillot et Freddy Hoffert, s'est rendue à la Chambre du Commerce d'Annonay ce mercredi 19 février 2014 en fin de soirée. Pas très facile de trouver la salle, où plus de 60 personnes nous attendaient pour une présentation de notre association et une initiation à la Généalogie.

Un petit poème lu en tout début a, semble-t-il, mis tout le monde bien à l'aise pour la suite de la soirée, qui s'est déroulée dans une ambiance très chaleureuse et très passionnée, au vu de toutes les questions qui nous ont été posées. L'organisation réalisée par Marie-Hélène Reynaud, la première adjointe de la Mairie de Davézieux, a été comme d'habitude parfaite. La soirée s'est terminée par une dégustation de « Bugnes » très délicieuses, et par un verre de l'amitié des plus chaleureux.

Freddy Hoffert



SALON GÉNÉALOGIQUE À MILLAU

Les 12 et 13 avril 2014 nous étions invités à Millau pour le 1^{er} salon organisé par le Cercle Généalogique du Rouergue et le Cercle Généalogique de L'Aveyron.

Une grande salle dans le très beau cadre du Parc et un accueil chaleureux des organisateurs.

Les Aveyronnais n'ont pas beaucoup de racines ardéchoises et les arrêts à notre stand sont épars.

Hélas ! Des recherches sur Coucouron et les registres protestants ont été stoppées par l'arrêt de la connexion Orange dans la ville de Millau pendant ces deux journées.

La vente d'un exemplaire du « Petit lexique » a été la seule, nous n'avons eu aucune adhésion.

Nous avons retrouvé des cercles amis et partagé le verre de l'amitié.

Jacques et Christiane RANDON



Assemblée Générale du 27 mars 2014

Salle du Triolet de Chomérac

Après l'accomplissement des formalités d'usage, le Président Henri SÉVENIER ouvre la 26^{ème} assemblée générale à 14h45, il souhaite la bienvenue à tous les adhérents présents, les remercie, ainsi que les 510 adhérents ayant envoyé leur pouvoir. Il excuse ceux qui ne peuvent être présents et notamment Monsieur Michel GUIGAL, Président d'honneur, Monsieur le Maire de Chomérac et son adjoint. Il remercie la municipalité de Chomérac pour la mise à disposition gratuite de la salle du Triolet et la subvention versée à l'association.

une aide à la transcription partielle de ces actes.

- Les Archives Départementales ont communiqué leurs statistiques annuelles des consultations en ligne sur leur site : 500.548 connexions, soit une augmentation de 12,78 % - 35.771,582 images, soit plus 23 %, soit une moyenne de 71,46 images consultées par connexion, en augmentation de 9,14.
- Les Archives Départementales ont mis en ligne pour la période de 1823 à 1902 la totalité des actes d'Etat-civil et pour



Rapport moral et d'orientation

Le président donne lecture de son rapport moral pour l'année écoulée :

- le nombre d'adhésions reste stable avec 1464 adhérents, dont 146 nouveaux, 1229 abonnements ont été souscrits à la revue « Origines Ardéchoises », et 1030 demandes d'accès au site planete-genealogie (942 en 2012).
- Les consultations des tables des registres paroissiaux catholiques et protestants sont toujours très importantes avec 143.283 actes.
- La mise en ligne des tables sur le site planete-genealogie et des images des actes sur le site des Archives départementales, de l'Etat-civil de la période révolutionnaire, s'effectue au fur et à mesure de l'avancée du travail de numérisation de cette période par les bénévoles de la SAGA, soit près de 200 communes terminées.
- La mise en ligne des tables concernant les contrats de mariage, les testaments et les donations dans les registres des notaires antérieurs à 1810 est réalisée depuis le début de l'année 2014 sur le site de planete-genealogie, soit environ 27 886 actes.

Dependant les photos de ces actes numérisés par les bénévoles de la SAGA et de VIVELAY ne sont pas encore en ligne sur le site des Archives Départementales, mais sont consultables au local des Archives ou au local de la SAGA. De plus une équipe de bénévoles sera mise en place pour

la période entre 1813 et 1822 (les 25 premières communes d'Accons à Mayres).

- A la demande des Archives Départementales, une équipe d'une dizaine de bénévoles a été formée pour effectuer l'indexation d'environ 25.000 cartes des anciens combattants dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918 pour permettre leur consultation sur le site des archives et en salle de lecture.
- Avec la mise en ligne sur le site de planete-genealogie des tables des actes des notaires, il serait souhaitable d'intensifier le rythme des numérisations au local des archives pour renforcer l'équipe de bénévoles de la SAGA avec l'équipe de bénévoles de VIVELAY, dont il faut souligner l'assiduité et la constance.
- Une équipe sera mise en place sous la direction de Nathalie MAILLET pour compléter les lacunes des registres paroissiaux et effectuer la refonte des tables de ces registres.
- La numérisation des actes de catholicité est poursuivie pour combler les lacunes de la période révolutionnaire.
- Le relevé des registres du contrôle des actes de l'enregistrement ancien sous la cote 2C a été commencé par René ARNAUD et Jean-Pierre BÉNÉFICE, pour les contrats de mariage, les testaments et les donations, et il y aurait lieu de trouver un bénévole pour la saisie informatique.
- Des travaux de remplacement des anciennes portes et fenêtre ont été effectués au local de la SAGA et des travaux

d'isolation du plafond et de rénovation de l'installation électrique sont prévus au cours des mois de juillet et août 2014. Un message sur le répondeur téléphonique et sur le site internet de la SAGA sera diffusé pour annoncer le début de ces travaux qui risquent de perturber les permanences.

- Les registres des notaires concernant Bourg-Saint-Andéol et sa région contenus dans le fonds NICOLAÏ sont en cours de numérisation par les Archives Nationales, grâce à l'intervention de Madame PORTE, directrice des Archives Départementales, des membres de l'antenne parisienne, notamment Monsieur Jean-Marie DEJEAN de LA BATIE.
- Suivant décret ministériel du 3 décembre 2013, la SAGA a été reconnue comme établissement d'utilité publique.

Le rapport moral et d'orientation est soumis au vote : adoption à l'unanimité.

Rapport d'activités



Le président sollicite l'intervention de Jean-Pierre PATTARD, vice-président, pour rappeler les différentes activités de l'association :

- Numérisation des actes des notaires par des photographes aux Archives Départementales et rédaction de tables par des analystes en suite de l'envoi des photos par Jacques BERGON.
- Numérisation des actes d'état civil de la période révolutionnaire aux Archives départementales et dans les mairies.
- Vérification des tables des paroissiaux qui comportent des erreurs, donc contrôle de plus de 2.000 registres.
- Service d'entraide toujours très efficace.
- Remise de registres de la période révolutionnaire aux maires des communes de l'Ardèche par les responsables des secteurs et les bénévoles qui ont participé aux travaux.
- Augmentation du nombre de relieurs pour les nouveaux registres et la maintenance des anciens registres.
- Après numérisation, les actes qui ne figurent pas dans les mairies et aux Archives sont ajoutés dans les registres paroissiaux.
- Réunions du Conseil d'Administration (5) - Réunions du bureau du Conseil d'Administration (2).
- Séance de formation aux logiciels de généalogie le 25/01/2013 à Chomérac.
- Rencontres à Saint-Cyr et à Chomérac avec les responsables de l'association « les amis de Saint-Cyr » pour l'organisation du congrès 2013.

- Rencontre avec les commissaires aux comptes le 19/02/2013 à Chomérac.
- Rencontres avec Madame PORTE, directrice des Archives Départementales.
- Réunions d'initiation à la généalogie à Chanéac le 29/06/2013 et à Saint-Vincent-de-Barrès le 18/10/2013.
- Réunions pour les responsables de secteur pour l'organisation des travaux de numérisation des registres de la période révolutionnaire - pour les membres du comité de rédaction de la revue Origines Ardéchoises - pour la comptabilité.
- Participation aux nombreux forums régionaux et réunions d'associations de généalogie.
- Participation aux Journées du Patrimoine.
- Réunion pour le dossier de reconnaissance d'utilité publique
- Réunions avec Madame PORTE et Madame NAUD pour l'in-

dexation des cartes des anciens combattants.

- Organisation du congrès 2014 : visite de la salle des fêtes et rencontre avec Monsieur le Maire du Teil.
- Permanence par des bénévoles au local de Chomérac pendant les congés d'Hubert DALLARD.
- Travail quotidien du président au local de la SAGA.
- Compte tenu de ces activités toujours plus nombreuses, il est fait appel à de nouveaux bénévoles.

Le rapport d'activité est soumis au vote : adoption à l'unanimité.

Rapport financier

Le président sollicite l'intervention de Maryline BLANC, trésorière, qui donne lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Produits : 68.682,08 €

Charges : 61.873,70 €

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 6.808,38€, supérieur au bénéfice net de 2012.

(le rapport complet est disponible au local à Chomérac, et peut-être transmis par simple demande).

Messieurs AGIER et BOURRET, commissaires aux comptes, se sont réunis pour l'examen des comptes en date du 21 février 2014, Monsieur BOURRET intervient pour dire qu'ils ont constaté un souci de transparence et de sincérité dans la présentation des résultats, ce qui permet de donner le quitus sans réserve pour la gestion des comptes de l'année 2013.

Le rapport financier est soumis au vote : adoption à l'unanimité.

Remplacement des commissaires aux comptes

Le président rappelle que Messieurs AGIER et BOURRET souhaitaient terminer leur mission avec l'examen des comptes de l'année 2013. Ils avaient été sollicités en 2004 par André HÉRELIER, alors trésorier, et avaient exercé cette mission depuis bénévolement.

Le président les remercie après avoir souligné le sérieux de leur travail et l'intérêt de leurs conseils.

Après un appel de candidature pour les remplacer, il a été reçu

PARD – Jean-Marie CODOUL – Jacques DUMAS – Freddy HOFFERT – Jean-Pierre PATTARD.

Démissionnaire : Jean-Marie CODOUL.

Proposition de remplacement par Philippe ROUMÉAS.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le renouvellement est soumis au vote : adoption à l'unanimité.

Le président rappelle que Jean-Marie CODOUL, démissionnaire du Conseil d'Administration, en était membre depuis 1996, qu'il avait créé la lettre de la SAGA en 1997, devenue plus tard la



une seule proposition de M.Philippe VARENNE, adhérent à la SAGA, résident en Saône-et-Loire, ardéchois de souche, et possédant de solides connaissances comptables. Sa candidature a été acceptée par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 21 septembre 2013. Le président propose d'entériner la candidature de Monsieur VARENNE.

La candidature est soumise au vote : adoption à l'unanimité.

Renouvellement d'un tiers des membres du conseil d'administration

Le président rappelle que le Conseil d'Administration est composé de 21 membres depuis l'assemblée générale extraordinaire de 2012 répartis en 3 groupes A, B et C et dont le renouvellement a lieu par tiers chaque année. Il s'y ajoute un groupe d'invités.

Le président rappelle la composition du bureau du conseil d'administration résultant de la réunion du 07 juin 2013 :

Président d'honneur	Michel GUIGAL
Président	Henri SÉVENIER
Vice-président	Jean-Pierre PATTARD
Vice président	Jacques DUMAS
Trésorière	Maryline BLANC
Trésorier adjoint	Jean-Jacques CHOPARD
Secrétaire	Claire BRUYÈRE
Secrétaire adjointe	Josiane CHAREYRE

Sont invités aux réunions du Conseil d'Administration :

Jeannette HÉRELIER – Denise MEYRAND – Alain ESTÉOULE – Michel PONSERRE – Philippe ROUMÉAS – Bernard JALLÈS – Richard LADET .

Anciens administrateurs comme invités permanents :

René ARNAUD – René FAURE – Fernand PEREYRON – Marc et Odette AUTRAND.

Le président propose le renouvellement des membres du groupe B du conseil d'administration :

Maryline BLANC – Brigitte BONNEFOI – Jean-Jacques CHO-

revue « Origines Ardéchoises » et dont il avait été le rédacteur en chef jusqu'en 2009. Il le remercie pour ses nombreuses années de service auprès de la SAGA.

Fixation des cotisations de 2014

Le président propose la reconduction des tarifs de 2014 : adhésion 15 € - abonnement à la revue : 13 € - participation forfaitaire à planetegenealogie : 7 €

Les cotisations sont soumises au vote : adoption à l'unanimité.

Programme des activités

Communication

Le président sollicite l'intervention de Jacques DUMAS pour la communication de l'association.

- revue Origines Ardéchoises : le numéro 69 est en cours d'envoi chez les abonnés.

- Il a reçu des articles sur l'Histoire et souhaiterait en recevoir plus sur la généalogie.

- La rubrique « La Bouteille à la mer » est en train de s'effondrer, plus qu'une page au lieu de six.

- Les forums de la SAGA sont hébergés sur geneardeche.org, le site web est hébergé sur le site personnel de Jacques DUMAS, le transfert des forums vers ce site risque de perdre l'historique, ce qui serait dommageable.

- pour l'amélioration du site web, il accepte toutes suggestions.

- Pour les données sur planetegenealogie, environ 24.000 actes des notaires sont à présent répertoriés : les contrats de mariage (comme mariage), et les testaments et les donations (comme décès).

- Cartes des anciens combattants : ces cartes comportent le nom, les prénoms, les date et lieu de naissance, le domicile, ainsi que la photo, des anciens combattants ayant survécu au-delà de 1930.

Opération notaires

Le président sollicite Jacques BERGON pour faire un état sur la

numérisation des actes des notaires.

L'année 2013 est la meilleure notamment en raison de la participation des bénévoles de l'association Vivelay qui travaillent à 2 tous les mardi après-midi. 2430 registres ont été numérisés et 175 notaires sont terminés. 1220 registres ont été classés et les tables terminées.

Il peut compter sur 60 analystes qui peuvent travailler très vite. C'est pourquoi il lance un appel aux adhérents qui n'habitent pas très loin de Privas.

Jacques BERGON précise que les Archives Nationales veulent conserver les 200 registres qui leur ont été remis par la famille NICOLAÏ pour leur mise en sécurité en 1930 et qui avaient été achetés pour pouvoir recréer leur histoire à travers les propriétés qu'ils avaient acquises. Elles remettront une copie des actes aux Archives Départementales de l'Ardèche.

Jacques BERGON rappelle qu'il existe aussi 30 registres de notaires de la région de Bourg-Saint-Andéol en dépôt à la Bibliothèque municipale de Grenoble.

Etat civil de la période révolutionnaire

Le président sollicite l'intervention des trois responsables de secteur :

- Freddy HOFFERT pour le nord de l'Ardèche, 86 communes sont terminées dont 73 en ligne -15 communes sont en cours de numérisation, il reste 20 communes.

- Patrice GUÉRIN pour le centre de l'Ardèche et Vallée du Rhône, avec une équipe de sept personnes a terminé les 75 communes, sauf Rochemaure, et aide pour 5 communes du sud de l'Ardèche.

- Fernand PEREYRON pour le sud de l'Ardèche, 43 communes sont terminées, il reste 38 communes.

Révision des tables des BMS

Le président sollicite l'intervention de Nathalie MAILLET qui a établi un mode opératoire pour la révision des tables des paroissiaux et de l'Etat-civil révolutionnaire et cherche des bénévoles pour cette nouvelle mission dont elle est chargée.

Reconnaissance d'utilité publique

Le président sollicite l'intervention de Josiane CHAREYRE. La SAGA a été reconnue comme établissement d'utilité publique après l'envoi des pièces du dossier de demande au Ministère de l'Intérieur en décembre 2012 et la modification des statuts demandée au mois de mai 2013.

Outre la reconnaissance d'un travail présentant un intérêt pour la collectivité, la SAGA a la possibilité de recevoir des dons et des legs. C'est dans cette mesure que les bénévoles peuvent bénéficier sous certaines conditions d'une réduction d'impôt pour les frais engagés pour leurs activités dans l'association.

En contre partie de cette reconnaissance, la SAGA est soumise à certaines obligations comptables et au contrôle de l'Administration publique.

Rubrique mariages hors 07

Le président sollicite l'intervention de Jean-Pierre PATTARD qui n'a pas été en mesure d'alimenter cette rubrique dans le numéro du mois de décembre puisque'il n'avait aucun relevé et qui attire l'attention des adhérents ayant des ancêtres mariés en dehors du département.

Service d'entraide – rédaction de tables de l'enregistrement ancien

Le président rappelle que le service de l'entraide constitué de 4 personnes est toujours animé par René ARNAUD qui a reçu, en

2013, 200 demandes de 3 à 5 actes.

Le président demande un volontaire pour recopier les tables de l'enregistrement ancien commencées par René ARNAUD et Jean-Pierre BÉNÉFICE sous la forme Excel. Cette mission est acceptée par Madame CHABAS qui s'était occupée du dictionnaire des patronymes ardéchois.

Permanence de la SAGA

Le président sollicite l'intervention d'Hubert DALLARD.

Sont consultables sur écran ou sur papier au local les pièces suivantes :

- les copies des registres d'état civil de la période révolutionnaire et les tables
- les actes des notaires
- Quelques généalogies de famille ont été déposées au local (uniquement sur papier)
- Plusieurs appels pour l'utilisation du site planete-genealogie : annonce du changement de nom en Heredis Online à compter du 01 janvier 2015 mais les anciennes versions d'Heredis seront compatibles.
- Service de reliure assuré avec Yves SERRE à concurrence de 150 registres contenant des copies d'actes d'Etat-civil en direction des mairies et pour la bibliothèque de la SAGA.

Antenne Ile-de-France

Le président sollicite l'intervention d'Alain ESTÉOULE.

Il précise qu'il organise avec Michel PONSERRE des réunions trimestrielles qui regroupent entre 5 à 15 personnes. Il rappelle que des adhérents peuvent faire des recherches pour la Région parisienne aux Archives Militaires de Vincennes, aux Archives Nationales, à la Société d'histoire du Protestantisme français, aux Archives diplomatiques à la Courneuve.

Il rappelle que les consulats assurent depuis leur création des fonctions de notariat.

Forums

Le président sollicite l'intervention de Robert CHENIVESSE pour faire le bilan des forums ayant eu lieu au cours de l'année 2013, où ont participé plusieurs membres de la SAGA.

- 07 septembre : forum des associations de Privas
- 14 et 15 septembre : forum des associations à Saint-Martin-le-Supérieur, Journées historiques et généalogiques à Ailhon, Journées du patrimoine à Chomérac
- 22 septembre : rencontres généalogiques du cercle généalogique du Dauphiné à Grenoble.
- 13 octobre : forum des marmottes de Savoie à Cran Gevrier.
- 27 octobre : journée généalogique du Cercle généalogique Drôme Association à Montoisson.
- 09 et 10 novembre : journées généalogiques à Nîmes
- 17 novembre : journée des adhérents du Cercle généalogique de la Drôme Provençale à Montélimar.

Le président rappelle que le congrès 2014 aura lieu au Teil le jeudi 07 août.

La séance est levée à 17 heures 20.

Le président remercie l'assemblée et convie les participants à partager le verre de l'amitié.

Claire BRUYÈRE et Josiane CHAREYRE



QUESTIONS

FAMILLES

14/02/101 - LUQUET/DESCOURS

Recherche ascendance de Marie DESCOURS, ° ca 1730 à St Andeol de Fourchade X à Jean Marc LUQUET cm du 22/12/1756 Probablement à St GENEST la CHAMP + 02/03/1808 à St Pierreville 07. Fa de Jean et Mariane GOUL.

Gérard LUQUET @

14/02/102 - CROS/LAURENT

Rech. rég. Lanarce x (ca 1775) +, lieux, de Jacques CROS fs de Pierre et de Louise OLLIER, cm le 18/02/1775 avec Jeanne LAURENT, not. M^e Champalbert de Pradelles.

Rech. reg. Lanarce o (ca 1758) asc, de Jeanne LAURENT x avec Jacques CROS.

Etienne APOSTOLY

14/02/103 - CROS/ROUX

Rech. reg. Lanarce x de Esprit François CROS fs de Pierre et de Louise OLLIER avec Marie ROUX.

Rech. Reg. Lanarce o (ca 1763) asc. Lieu, de Marie ROUX avec Esprit François CROS.

Etienne APOSTOLY

14/02/104 - CROS/COIN

Rech. Reg. Lanarce o, asc. de Magdeleine CROS x avec Antoine COIN, cm le 19/04/1810 not. M^e Fournet de Pradelles.

Etienne APOSTOLY

14/02/105 - POULENARD/JOA-NIQUE (JUNIQUE)

Rech. Reg. Saint-Félicien, compléments d'information, °, +, sur Giraud JOA-NIQUE x1 11/06/1675 Saint-Félicien à Anthoinette POULENARD, veuf, x2 16/10/1684 ? à Louyse MAZARD.

De x1, 4 enfants :

Pierre JUNIQUE, y°26/03/1676, p=Guillaume POULENARD, m=Marguerite POULENARD.

Anthoine JUNIQUE, y°28/08/1678.

Jean JUNIQUE, y° 21/04/1681.

Suzanne JUNIQUE, y°29/09/1682.

Patricia POULENARD

14/02/106 - BERTRAND/GUILLOT

Rech. Reg. Saint-Agrève, x, cm, Louis BERTRAND x ca 1700 à Antoinette GUILLOT.

Daniel CHALOIN

14/02/107 - RUISSIER/BERTHOUBE

Rech. Reg. Devesset, x, cm, Jacques RUISSIER x ca 1700 à Anne BERTHOUBE.

Daniel CHALOIN

14/02/108 - GRANGIER/GERBY

Rech. Reg. Colombier-le-jeune, cm, Antoine GRANGIER yx (non filiatif) 12/09/1713 à Marguerite GUERBY.

Daniel CHALOIN

14/02/109 - FRANÇON/BOUVERON

Rech. Reg. Plats, cm, Jacques FRANÇON yx (non filiatif) 10/06/1706 à Marie BOUVERON.

Daniel CHALOIN

14/02/110 - VERILHAC/MAS

Rech. Reg. Mazet-Saint-Voy, cm, Jacques VERILHAC yx (non filiatif) à Anne MAS.

Daniel CHALOIN

14/02/111 - VACHIER/VIDILHE

Rech. Reg. Coucouron, x, cm, Simon VACHIER x av1630 à Catherine VIDILHE.

Paul VERDIER

14/02/112 - VENTALON/ROURE

Rech. Reg. Saint-Cirgues-en-Montagne, x, cm, Pierre VENTALON x ca1620 à Jeanne ROURE.

Paul VERDIER

14/02/113 - VILLESÈCHE/VILLESÈCHE

Rech. Reg. Coucouron, x, cm, Jean VILLESÈCHE x ca1600-1620 à Catherine VILLESÈCHE.

Paul VERDIER

14/02/114 - VILLESÈCHE/ABEILHON

Rech. Reg. Coucouron, x, cm, Jean VILLESÈCHE x ca1605 à Françoise ABEILHON.

Paul VERDIER

14/02/115 - VIDILH/CEDAT

Rech. Reg. Coucouron, x, cm, Jean VIDILH x av1602 à Cécile CEDAT.

Paul VERDIER

14/02/116 - CHAPUS/PEMEAN

Rech. Reg. Saint-Lager-Bressac, °, +, Madeleine PEMEAN, yx 05/02/1835 à Louis CHAPUS.

Jocelyne CURINIER

14/02/117 - CHAPUS/ROUX

Rech. Reg. Baix, cm, x, Jean CHAPUS, X à Madeleine ROUX, d'où Antoine CHAPUS yx 10/01/1801.

Jocelyne CURINIER

14/02/118 - FALLIER/TOURTEL

Rech. Reg. Baix, cm, x, Paul FALLIER, x à Jeanne TOURTEL, d'où Jeanne FALLIER yx 17/10/1801.

Jocelyne CURINIER

14/02/119 - FABRE/PEYRELLON

Rech. date, lieu, cm, x et + de Louis VABRE, x à Jeanne PEYRELLON, d'où Victor FABRE ° 17/10/1801 Coux, x 02/11/1862 Le Pouzin.

Jocelyne CURINIER

14/02/120 - FALLIER/TOURTEL

Rech. Reg. Marcol-les-Eaux, cm, x, lieu et + de Jean Pierre SAUREL x à Elisabeth BONNET +av1835, d'où Jean Pierre SAUREL ° 19/02/1806 à Saint-Genest-Lachamp x 04/01/1835 Marcols-les-Eaux à Virginie SOUCHE.

Jocelyne CURINIER

Voir mode d'emploi page 27

Les 11 et 12 octobre 2014
la SAGA sera présente au
Forum de Généalogie Rhône-Alpes
à PÉRONNAS (Ain)

André de LAFAYOLLE

Noble, révolutionnaire, arpenteur et curé de Davézieux

D'aucuns pourraient penser que ces divers qualificatifs ne peuvent correspondre au même personnage ; au contraire, ils démontrent la grande ouverture d'esprit de celui qui fut curé de Davézieux pendant plus de trente-six ans.

Né le 24 juillet 1745 à Quintenas, André est le fils de Jean de Lafayolle, sieur de Chizaret et de Jeanne de Fay de Villiers, vieille famille noble de Champagne. En 1762, la famille de Lafayolle s'installe à Champagne. Le 23 septembre 1769, André est ordonné prêtre. Après avoir été vicaire à Boulieu, il est nommé curé de Champagne le 4 novembre 1772 ; cinq ans plus tard, il établit un nouveau cadastre (compoix) de Champagne. En 1789, lorsque les sujets de Louis XVI sont consultés pour les prochains Etats Généraux, le curé Lafayolle rédige la plus grande partie du Cahier de doléances de Champagne qui prône l'égalité devant l'impôt et des réformes du commerce et de la justice. Sa popularité est grande et les citoyens de Champagne le choisissent pour présider l'assemblée qui, le 31 janvier 1790, élit la première municipalité. Il rappelle alors son attachement à la suppression des privilèges et le montre ostensiblement n'utilisant plus dans sa signature la particule précédant son nom.

Le 30 janvier 1791, l'abbé Lafayolle prête serment, sans réserve, à la Constitution Civile du Clergé malgré l'opposition de son évêque Mgr d'Aviau du Bois de Sanzay. Il n'est pas pour autant un révolutionnaire acharné et demeure un curé attentif, sa famille accueillant d'ailleurs des prêtres réfractaires. Lorsqu'en décembre 1793, le pouvoir national décide la fermeture des églises, André Lafayolle refuse de renier ses vœux et de démissionner, il quitte Champagne pour Moras où son frère Charles Denis, prêtre démissionnaire, est officier civil. La municipalité de Moras demande à André Lafayolle la remise à jour de cadastre, ce qu'il fera avec brio. Revenu à Champagne au printemps 1795, il y exerce de nouveau son ministère. Après la chute de Robespierre, le 28 août 1796, André Lafayolle se rétracte publiquement de son serment constitutionnel mais ne sera réhabilité que le 5 mars 1798 après une mise à l'épreuve attestant sa sincérité. Entre ces deux dates, il continue son travail d'arpenteur dont il vit et, à ce titre, refait le cadastre de Davézieux en 1796.

Le 28 novembre 1801, monseigneur d'Aviau nomme André Lafayolle curé de Davézieux en remplacement de l'abbé Decemond ; le 3 décembre 1801, il écrit une



dernière fois sur le registre paroissial de Champagne : « Ce jourd'hui 3 décembre 1801 je soussigné curé de Champagne, n'ayant aucun moyen particulier et la paroisse n'ayant voulu m'accorder aucun secours ni logement malgré les demandes et instances multipliées, de l'avis de Mg l'Archevêque de Vienne et des vicaires généraux, je me suis retiré dans la paroisse de Davézieux par Annonay, dont j'ai été nommé par ledit archevêque prêtre desservant, déterminé cependant à revenir dans ladite paroisse dès qu'il sera à mon possible d'y pouvoir vivre ne la quittant que malgré moi, étant dans la trentième année que j'en suis pourvue. »

Le 6 décembre 1801 l'abbé Lafayolle arrive à Davézieux qu'il ne quittera plus jusqu'à sa mort le 24 février 1838.

Le 28 janvier 1802, Monseigneur Charles-François d'Aviau, archevêque de Vienne s'est rendu dans cette église de Davézieux pour y donner le sacrement de confirmation.

Le nouveau curé est un observateur de son temps et il émaille les registres paroissiaux d'anecdotes

intéressantes ayant trait notamment, au climat et à ses conséquences dans une commune rurale :

1803. Le 31 décembre, cette année il y a eu une sécheresse des plus fortes qu'on ait jamais vu, elle a commencé au printemps, a duré tout l'été et l'automne. Il y a eu de bleds, assez de vin, mais point de foin, on a été obligé de se défaire d'une grande partie de ses bestiaux à défaut de nourriture. La misère a été grande pour l'eau, surtout pour moudre. Les puits et les fontaines ont taris, et ce dernier décembre les puits sont encore sans eaux. Les blés seigles = (coûte) 6 livres 10 sols la quarte, le vin 15 livres la saumée, le beurre 20 sols la livre, les truffes 28 sols la quarte (1).

Cette année la cloche de cette paroisse s'est fendue. Je ne sçai quand on la remplacera par une neuve, elle a été refondue le 20 juin 1804.

Cette année 1803, Madame de Vogüé de Gourdan a fait présent à la paroisse pour l'église : d'un calice en argent, neuf venu de Lyon, pesant avec sa patene un marc sept onces neuf deniers et demi, il a coûté à ladite dame 150 livres.

Le 24 août de cette année 1803, le préfet du département a passé dans cette commune jour de dimanche, on s'est empressé à lui faire des honneurs. La jeunesse sous les armes la reçu au bruit du tambour et des décharges, le compliment a été prononcé par Jean Volozan, Docteur de cette paroisse, et adjoint de la Commune, décoré des marques de sa dignité. Les filles se sont présentées, et ont offert à madame l'épouse du préfet et à ses demoiselles des fleurs, des raisins, des pêches et du lait qu'elles ont accepté avec sensibilité, le préfet en a témoigné toute sa satisfaction par ses réponses très honnêtes.

1804. Cette année après la moisson on a vu paroître une quantité prodigieuse de sauterelles qui ont fait beaucoup de mal surtout aux environs de Pigneux, elles ont mangé une partie des trèfles, des bleds noirs, même les buissons et les jardins.

L'année 1804 a été des plus abondantes en tout. Le seigle = 3 livres 5 sols, le vin = 8 livres, les truffes (2) = 8 sols, mais la viande par sa rareté se vend 8 sols la livre, les porcs = 50 livres le quintal, le beurre = 15 sols.

Cette année 1804, et le 28 décembre avons acheté à Lyon 8 chandeliers pour les deux chapelles de l'église, ils ont coûté 14 livres pièces ce qui fait 112 livres et cinq livres dix sols pour emballage voiture, etc, ladite somme a été payée des revenus de la fabrique et de différents dons faits à l'église.

Etat de ce qui a été acheté pour l'église depuis le 4 décembre 1804 :

Le calvaire	20 livres
Le banc de l'adoration	18 livres
Le porte missel en bois	5 livres
Raccommodage des grands chandeliers	3 livres,
Le fer de la barrière	3 livres
Quatre bouquet en fleurs artificielles	24 livres,
Un surplis acheté neuf	21 livres,
Les huit chandeliers	117 livres 10 sols
Bâtons ferrages et toile pour le dais :	10 livres 5 sols

1805. Seigle = 3 livres 7 sols, vin = 10 livres, truffes = 10 sols, beurre = 12 sols.

Le 23 septembre ont été supprimées les barrières qui existaient depuis 1798.

Les mois de la république ont été supprimés par un décret. Vendémiaire commençait le 23 septembre, brumaire 23 octobre, frimaire 22 novembre, nivose 22 décembre, pluviôse 21 janvier, ventose 20 février, germinal 22 mars, floreal 21 avril, prairial 21 mai, messidor 20 juin, thermidor 20 juillet, fructidor 19 août, complémentaires 18, 19, 20, 21 et 22 septembre. (3).

1806. Le 6 mai 1806, Mgr l'évêque de Mende, Etienne Morel de Mons est venu à Annonay donner la confirmation, y avons conduit les nommés ci-après de cette paroisse...

Cette année conformément à l'ordonnance de Mgr l'évêque, a été réparé le mur de clôture du cimetière

dans la partie du levant et refait à neuf. Le voisin Desruols n'y a contribué en rien en sorte que le mur appartient en entier à la commune. Cette réparation a coûté 30 livres.

Cette année au mois d'avril, M. Jean-Baptiste Montgolfier a quitté Vidalon et est allé à St-Marcel faire valoir sa fabrique.

1807. Le vingt-cinq juillet 1807 a été inhumé à Boulieu messire Joseph Desfrancois prêtre et curé dudit Boulieu âgé de soixante dix neuf ans environ, natif d'Annonay curé de Boulieu depuis 1771, homme plein de bonté et très zélé pour le bien de sa paroisse.

Le 21 mars de l'année 1807, a été inhumé à Peogre messire Etienne Gautier curé dudit Peogre âgé de cinquante ans environ, natif de Serrières, homme très entendu pour les affaires litigieuses et pour concilier les différents.

Le 3 juin 1807, grande rumeur dans le pays au sujet d'un homme qu'on prétendit avoir été enterré à Boulieu vivant. Le peuple le déterra le surlendemain, mais on ne put rien en conclure. C'est depuis cette époque qu'à Boulieu on n'enterre que lorsque le mort par son odeur donne des marques de corruption et de mort certaine.

1808. Cette année 1808, grande abondance de vin telle qu'on ne l'avait jamais vu mais petite qualité. Cette année a été faite la révolution d'Espagne. Le Roy d'Espagne ainsi que sa famille furent conduits à Paris et quelques mois après on l'a conduit à Marseille où il est dit-on mais dont on n'a pas des nouvelles.

Le 10 juillet 1808, M. L'évêque de Mende Etienne de Morel de Mons est venu à Annonay y avons conduits les cy après pour la confirmation. Jour de dim, église Ste-Marie.

1809. Cette année 1809 a été commencé, le 24 juillet le nouveau grand chemin depuis la jonction du chemin de Serrières avec celui d'Andance, jusqu'à la jonction du chemin de Boulieu avec le grand allant à St-Cyr. Cette partie adjugée pour 24 mille francs.

Cette année, Rome et tout le territoire du pape a été réuni à l'empire français et le pape a été transféré à Savonne ville d'Italie il a passé par Grenoble, Romans, Valence, etc.

Cette année très petite quantité de vins, a peu près une saumée par fessoirée (4), il vaut en décembre 18 livres. En 1809 jusqu'en 1810 a été commencé et achevé l'église des Pénitens à Annonay sur la route de la place des Messieurs au Champ, elle a été bénie le 25 février 1810.

1810. Cette année le mariage de l'empereur Napoléon avec la fille de l'empereur d'Allemagne Marie-Louise. Le 12 septembre réduction du prix de la monnaie. Les louis de 48 livres perdent 16 sols, les louis de 24 livres 9 sols, les écus de 6 livres 4 sols, les écus de 3 livres 5 sols, les pièces de 24 sols 4 sols, les pièces de 12 sols 2 sols.

Cette année point de vin ou très peu, il vaut 30 livres.(5)

1811. Cette année 1811, le 29 juin a commencé le concile national de Paris où ont été appelé tous les évêques de France et d'Italie. Il a duré quatre mois sans rien conclure. Ils se sont retirés chacun chez eux par ordre du gouvernement.

Cette année abondance de vin et de bonne qualité, il se vend 20 livres mais peu de bleds, le seigle, cinq livres dix sols la quartre.

On a commencé à Annonay cette année le pont pour la nouvelle route laquelle a commencé d'être pratiquée en novembre 1810 elle avait été commencée en 1809. (6)

1812. Cette année de grande guerre avec la Russie, on a pris Moscou.

1816. Cette année 1816 point de vin, l'été a été toujours pluvieux et froid, le peu qu'il y avait aux vignes n'a pu mûrir:

Le vin vieux se vend 50 francs la saumée, le blé 7 livres la quartre, le froment 9 livres, l'huile de noix 20 sols.

En 1810, l'abbé Lafayolle ne mentionne pas un fait qui aura, pourtant, de l'importance pour la commune. Le 2 juin 1810, il achète une maison et curtilage qui, avant d'être vendus comme biens nationaux, dépendaient du prieuré de Davézieux.

Les confronts indiqués sur l'acte permettent de la situer facilement, c'est l'ancienne mairie. Vraisemblablement bien intégré dans sa nouvelle paroisse, l'abbé Lafayolle indique qu'il procède à cet achat au profit de la communauté de Davézieux demandant qu'après sa mort, elle soit destinée à un établissement public que ce soit pour le logement d'un instituteur ou d'une institutrice ou une autre destination que le corps municipal trouvera à propos. Il s'en réserve simplement la jouissance sa vie durant. Dans son testament olographe du 20 mai 1835, il confirme cette volonté :

« Ayant acquis et fait construire (7) à Davézieux la maison qui sert actuellement d'école joignant l'église et qui doit revenir après moi à la commune, mon intention est que ladite maison soit pour y tenir l'école pour l'instruction des enfants de la paroisse. Mon intention est aussi que Marianne Barou (8) de Davézieux ait la jouissance de cette maison tant et si longuement qu'elle et sa sœur pourront tenir l'école. »

Dans son testament, l'abbé indique qu'il n'a pas d'au-

tre bien à part son mobilier ; il donne les livres de sa bibliothèque à « monsieur Pierre Artru de Davézieux, prêtre actuellement desservant la paroisse de Talencieu à la charge pour lui de faire un service pour le repos de mon âme. » Il laisse « deux cents francs pour les besoins de l'église de Davézieux et deux cents francs pour les pauvres de ladite paroisse... » Il « donne et lègue à la domestique qui sera à mon service le jour de mon décès la somme de cent francs en sus de ses gages échus et en outre tout le lit en entier où elle couche à la cure avec la petite armoire en sapin où elle tient ses habits, la dite somme de cent francs étant payable à mon décès ». Ce qui restera ira à ses neveux.

L'abbé Lafayolle, curé en service, meurt à 92 ans en 1838 ; selon sa volonté il est inhumé au cimetière de Davézieux (place des Anciens Combattants aujourd'hui). Lors du transfert du cimetière (rue Paul Gauguin) en 1860, ses restes seront mis dans la chapelle mortuaire de la famille Montgolfier.

Marie-Hélène REYNAUD

(1): 1 quartre = environ 18,5 kg- 1 livre = 474,38 g.-1 once = 30,6 g. 1 saumée = 88 litres, c'est la contenance d'un outre sur un dos de mulet, bête de somme.-1 marc = 244,75g.// la monnaie est la livre qui se divise en 20 sols, chaque sols en 12 deniers.

(2) : les truffes sont les pommes de terre.

(3) : Les mois révolutionnaires étaient liés au climat et à l'agriculture : Vendemaire : mois des vendanges ; brumaire : brume ; frimaire : froid ; nivose : neige ; pluviose : pluie ; ventose : vent ; germinal : germination ; floral : floraison ; prairial : fenaion ; messidor : moisson ; thermidor : chaleur ; fructidor : cueillette des fruits.

(4) : une fessoirée équivaut à environ 500 m².

(5) : Il était préférable de posséder des louis plutôt que des petites pièces. Une personne possédant un louis de 48 livres perd 16 sols ; une autre possédant un louis de 48 livres en pièces de 12 sols perd 160 sols.

(6) : Il s'agit du pont Montgolfier ou Pont Neuf.

(7) : L'abbé Lafayolle fait allusion aux réparations entreprises dès 1810.

(8) : Voir le chapitre sur les écoles. La commune ne pouvait pas encore à l'éducation des enfants qui suivent l'enseignement de Marianne Barou.

NDLR : Marie hélène REYNAUD est Maire Honoraire de Davézieux

Chers lecteurs,

Vous trouverez, dans ce numéro, un cahier central bleu de la liste des registres notariaux déjà analysés par les équipes de l'Opération Notaires.

Ce cahier atteint 32 pages. Son impression nous coûte plus cher que la revue. Comme nous ne souhaitons pas augmenter le coût de l'abonnement, les prochains cahiers (qui normalement augmenteront en nombre de pages), ne seront plus insérés dans les prochains numéros.

Ils seront mis en ligne sur notre site Internet (geneardeche.org), en fichiers téléchargeables au format pdf. Pour ceux qui ne disposeront pas d'Internet, ils pourront demander un exemplaire au bureau de Chomérac, soit sur place, soit par courrier en joignant une enveloppe à leur adresse, dûment affranchie.

La rédaction

« TRANSACTION ET ACCORD FAIT ET PASSÉ ENTRE »

Un concentré d'informations généalogiques sur un seul acte notarié au XVII^e siècle en Vivarais

Passé le début du règne personnel de Louis XIV, les BMS se font laconiques et se raréfient. Les minutes notariales deviennent alors la source principale puis quasi exclusive pour qui cherche à prolonger son arbre généalogique. Moins nombreux que les testaments et les contrats de mariage, les actes intitulés « transaction et accord » qui intervenaient pour régler des litiges successoraux sont riches d'une information généalogique condensée. On repère, on identifie et on relie entre eux, sans problème majeur, les vivants et les morts que citaient les tabellions, ce qui permet de dresser une photo de famille sur trois générations. Ces transactions recèlent aussi des indications chiffrées, au moins approximatives, sur la consistance des patrimoines.

Des documents qui obéissaient à un plan stéréotypé

L'accord concluait une transaction passée entre des personnes qui, engagées dans une procédure judiciaire concernant le règlement d'une succession litigieuse, s'entendaient pour y mettre un terme à l'amiable sur la base d'un compromis négocié par le notaire qui rédigeait l'acte. Ces documents sont longs (parfois une trentaine de pages) et d'une lecture souvent ardue, à l'aune de l'accumulation des griefs qui opposaient les héritiers, mais ils obéissaient à un plan bipartite immuable qui en facilite la consultation.

On partira de l'analyse d'un différent sans complications particulières qui fit l'objet d'un acte dressé le 12 mai 1638 par M^e Abraham Rioufol, notaire à Chalencon (AD 07, cote 2 E 4150).

Le notaire commençait par nommer les parties dans l'ordre suivant, d'abord le ou les demandeurs (celui qui est à l'origine de la procédure) puis le ou les défendeurs (celui contre qui elle est dirigée). Le demandeur était ici Simon Tinland, de la paroisse de Saint-Maurice-en-Chalencon, fils et héritier de feu Aaron Tinland, mari de Marie de Tornays. Les défendeurs étaient sa mère Judith de Barroul, son frère Pierre et sa sœur Catherine, femme de Jean Pomarat. Un procès était pendant entre eux en la cour royale d'Annonay. L'acte comportait ensuite deux parties. La première exposait en détail l'historique de l'affaire et le notaire rappelait successivement la position du demandeur et celle du défendeur suivie d'une brève réplique du demandeur. Dans la seconde, le notaire entérinait officiellement les termes de l'accord conclu et fixait les modalités de son exécution.

L'acte précité ne précise pas la date de décès du testateur, Aaron Tinland, qui ne remontait pas à plus de quelques années. La première partie dit en substance que dans son dernier testament (non conservé) il avait institué Simon son héritier universel, à charge pour lui d'honorer les dispositions particulières prises en faveur de sa femme et de ses autres enfants. Simon ayant jugé que les libéralités paternelles risquaient d'excéder la valeur des biens dont il héritait a accepté la succession sous bénéfice d'inventaire. Sur ce, le 22 octobre 1637 une crue de l'Eyrieux a, dit-il, « emporté entièrement la maison, moulin, meubles, papiers et la plupart des possessions de Tinland délaissés par Aaron » de sorte qu'il n'était plus en mesure de faire face à ses obligations et avait demandé à en être déchargé. Demande que les parties adverses contestaient au motif que l'inondation survenue après l'ouverture de la succession n'était pas leur problème ; à quoi sa mère ajoutait qu'elle entendait rentrer dans les fonds propres qu'elle avait investis et récupérer le montant de sa dot... Affaire dans l'affaire, la sœur et le frère revendiquaient aussi leur part de la succession d'un frère, Antoine, décédé entre temps ab intestat et sans enfants.

Le problème est simple, c'est celui de la défaillance de l'héritier parce que l'actif de la succession n'était dès le départ pas à la hauteur des charges que le testateur avait inconsidérément fait peser sur lui. Une série d'actes conservés dans le même minutier corrobore l'argumentation de Simon qui a doublement joué de malchance après les décès de son père et de son frère. Un acte de

janvier 1638 révèle qu'il a été nommé co-exacteur des deniers royaux pour l'année 1637, c'est-à-dire co-responsable sur ses biens propres de la perception de l'impôt dans la paroisse (et aussi d'une contribution à l'entretien des gens de guerre), et que pour faire face à ses échéances auprès du fisc il a dû, à cause de l'inondation, solliciter une avance de 80 livres auprès de Jacques et Pierre Tinland (sans doute des cousins). Un acte de 1651 atteste qu'en réalité il s'était déjà trouvé dans l'obligation de leur emprunter 68 livres en septembre 1637 (donc avant la crue) et qu'il a dû solliciter un nouveau prêt de 40 livres en janvier 1639 (en 1651, Simon était mort sans avoir, on le voit, remboursé ses dettes). Que le domaine et le moulin de Tinland aient subi une grave dépréciation n'était probablement pas une argutie de mauvais payeur. L'Eyrieux est une rivière connue pour la violence de ses crues et la date de celle de 1637 (fin octobre) indique qu'elle fut alimentée par un épisode pluvieux de type cévenol qui peut apporter quelques centaines de millimètres de pluie en un jour ou deux. Il s'est peut-être agi d'un épisode hydrologique paroxystique comparable à celui du 8 novembre 1982, avec un débit mesuré de 869 m³/s au Pont de Chervil, qui a dévasté les vergers situés dans le secteur de l'ancien moulin.

La seconde partie de l'acte, dans laquelle le notaire a consigné les termes de l'accord conclu entre les parties, montre que si Simon ne manquait pas de biens, il manquait de liquidités. On y reviendra.

Parce que récent, le litige né de la succession mal ficelée d'Aaron Tinland n'impliquait directement que deux générations et quatre personnes vivantes (non compris la femme et le beau-frère de l'héritier qui sont aussi identifiés), un autre fils toujours vivant d'Aaron, François, étant resté ou ayant été tenu à l'écart du différent. L'argumentaire mentionne aussi l'aïeul paternel de Simon, feu Arnaud Tinland, père de feu Aaron, dont il avait reçu une donation. L'acte de donation daté du 30 mars 1636 est conservé dans le minutier de M^e Pierre Triboulet, notaire à Silhac (AD 07, cote 2 E 11372). On a donc une filiation établie sur trois générations : Arnaud, Aaron et sa femme, Simon et ses frères et sœur. Cet aïeul donateur devait être fort avancé en âge en 1636 car Simon avait un fils aîné qui s'est marié peu de temps après la transaction, ce qui le fait naître vers 1590. Si on fait naître à son tour l'aïeul Arnaud une cinquantaine d'années avant lui, cela renvoie sa naissance sous le règne de François I^{er}. Le croisement des actes permet d'accéder ainsi à une ultime génération qui plonge dans la première moitié du XVI^e siècle sans que l'on connaisse autre chose d'Arnaud que son prénom et son nom. Ce qui suffit à soulever une question intéressante, car, sur l'acte de donation précité (et sur un autre acte), il est appelé Arnaud Viazac dit Tinland, du lieu de Tinland. Or Viazac est un hameau de la paroisse de Saint-Michel-de-Chabrilanoux où ce patronyme était encore porté au XVIII^e siècle. Un Arnaud Viazac natif de Saint-Michel-de-Chabrilanoux aurait-il pris le nom du lieu de Tinland où il serait venu habiter dans le courant du XVI^e siècle ? Ce qui pourrait en faire l'ancêtre éponyme des différentes lignées de Tinland de Saint-Maurice-en-Chalencon au XVII^e siècle.

Des actes riches d'informations sur les filiations

Chaque acte de transaction successorale traitait d'un cas d'espèce où tout un chacun devait, par définition, se situer par rapport au(x) défunt(s) pour faire valoir ses droits. Aussi, bien que les tenants et aboutissants des conflits puissent parfois échapper au lecteur d'aujourd'hui, les protagonistes sont faciles à repérer et à replacer les uns par rapport aux autres.

La plupart de ces actes sont plus complexes que l'accord Tinland où le demandeur est l'héritier qui a demandé dans les formes à être déchargé de ses obligations vis-à-vis des autres légataires qui sont défendeurs. La situation la plus fréquente voyait l'héritier qui s'était soustrait sans autre forme de procès à ses obligations se trouver en position de défendeur auquel les autres ayants-droits demandaient des comptes. La succession litigieuse pouvait dans ces cas remonter à plusieurs décennies, ce qui avait laissé le temps à une kyrielle d'ayants-droits de mourir et de compliquer la dévolution de l'héritage. Ou bien, un litige récent avait animé de vieilles querelles familiales. La complexité des contentieux inhérente à leur ancienneté obligeait les parties à dresser un véritable historique contradictoire de l'affaire. Chacune apportait à l'appui de son argumentaire des références à des contrats de mariage (avec constitutions de dot, de donations...), à des testaments, à des décès ab intestat d'ascendants ou le plus souvent de collatéraux sans enfants, à des jugements, qui avaient créé ou modifié leurs droits, établi des antériorités, à des quittances... Chacun avait sa façon bien à lui de calculer ce qui lui revenait. Ces historiques, sans doute plus clairs pour les intéressés que pour nous, fournissent cependant clé en main des séquences généalogiques sur trois générations avec des filiations explicites (souvent le notaire énumère tous les enfants du ou des couples dont la succession est en cause), calées sur des événements qui sont parfois simplement situés les uns par rapport aux autres en chronologie relative mais dont ils mentionnent souvent la date sûre. Les actes du milieu du XVII^e siècle, à fortiori les actes antérieurs, donnent ainsi accès à la génération des parents nés vers 1600 et à celle des aîeux nés vers 1550, voire avant, qui n'ont pas laissé d'autres traces dans les minutes. Voici deux exemples d'accords conclus pour régler des successions qui auraient dû l'être depuis longtemps.

Dans la transaction du 18 mars 1649 (AD 07, cote 2 E 4156) entre Claude Coulet et Jeanne Pomarat sa femme d'une part, demandeurs, Pierre Béringier et Catherine Pomarat sa femme d'autre part, défendeurs, le litige porte sur la succession des parents des deux sœurs Pomarat compliquée de celle d'une sœur et d'un frère décédés entre temps. Leur mère Marie Chastagnare a survécu à son mari Joachin Pomarat décédé ab intestat et a testé elle-même le 8 avril 1630 avant de mourir à son tour, et en 1649 Jeanne (qui s'est mariée depuis) attend que Catherine, héritière de leur mère et bienfaitante de leurs parents, lui remette ce qui lui revient, capital et intérêts, ce que les époux Coulet rechignent à faire pour toutes sortes de raisons bonnes et moins bonnes. L'historique du litige renvoie en dernier ressort à la distribution des biens de l'aïeul maternel des sœurs, Vincent Chastagnare, qui remonte au 3 juin 1617. Cette transaction laborieuse fournit une séquence généalogique Chastagnare-Pomarat de trois générations à cheval sur la seconde moitié du XVI^e siècle et la première du XVII^e.

Dans la transaction du 10 juin 1658 (M^e Triboulet, notaire à Saint-Maurice-en-Chalencon, AD 07, cote 2 E 20921) entre François Chastagnare, demandeur pour lui-même et sa mère Sarra Bessette des Lattes (paroisse de Saint-Maurice) d'une part, et Antoine Roubert défendeur pour sa femme et sa belle-sœur, Marie et Judith Bessette, sœurs de Sarra, il s'agissait pour Sarra de récupérer la donation qui lui avait été faite en son contrat de ma-

riage du 16 décembre 1623 et ce qui lui revenait au titre de la succession de sa mère, Jeanne Dautherville, morte « il y a une vingtaine d'années ». On a donc aussi trois générations : celle des aîeux, feus François Besset et Jeanne Dautherville, nés au siècle précédent, celle des trois sœurs, Sarra veuve de Pierre Chastagnare, Marie et Judith, et d'un frère Pierre dont la succession n'était toujours pas réglée, et celle de François qui avait sans doute poussé sa mère Sarra à réclamer son dû en vertu du principe que mieux vaut tard que jamais.

Rien ne permet de relier entre eux les Chastagnare de ces deux séquences, pas même un troisième acte, en l'occurrence la quittance du 21 janvier 1631 (AD 07, cote 2 E 4143) probablement consécutive au règlement d'une autre vieille succession au sein de cette nébuleuse familiale. Quittance était donnée par Jeanne Chastagnare à Jean Roche, mari de sa nièce Marie Chastagnare héritière de son frère feu Pierre Chastagnare, pour le versement d'une somme due au titre de la succession de leur mère Jeannette Charreyre femme de Claude Chastagnare. Toujours trois générations avec *in fine* ces deux lointains aîeux nés au milieu du siècle précédent.

Riches en noms et précis sur les alliances et les filiations, ces actes de transaction et les quittances qui en étaient les sous-produits constituent de véritables bases de données généalogiques.

Pourquoi les successions traînaient-elles ? Il est clair qu'en matière d'héritage les Ardéchois de cette époque ne faisaient pas de sentiments. Certains arguaient de ce que leur avaient coûté la longue maladie de la vieille mère et ses honneurs funèbres pour réduire d'autant ou plus l'actif qu'elle avait laissé, ou l'entretien pendant des années de la sœur célibataire pour en garder la part... La transaction du 9 mars 1662 (M^e Pomarat, AD 07, cote 2 E 9173) entre Jacques et Pierre Lafond, père et fils, d'une part, Joachin Collet et Marie Palis sa femme d'autre part, illustre plus crûment la dureté des mœurs. A la mort de son père, Marie « n'a pas voulu nourrir [...] sesdits frères et sœurs ni moins voulu souffrir qu'ils habitassent dans la maison paternelle » (autant dire que cette lointaine aïeule les a mis dehors), aussi leur grand-père maternel et tuteur et leur oncle étaient ils allés en justice en leur nom contre leur sœur. Cette procédure semble n'avoir été que la dernière (?) d'une longue liste dans une famille qui cultivait la chicane, ce qui nous vaut un organigramme complet. Mais comme l'a déjà montré la transaction Tinland, l'héritier pouvait aussi rencontrer de vraies difficultés financières, ce qui amène à parler d'argent.

Des actes qui renseignent sur les patrimoines

Une transaction successorale réglait la transmission des biens d'un défunt à ses hoirs en fonction des droits qu'ils détenaient ou revendiquaient ce qui conduisait les parties ou le notaire à apporter des éléments de chiffrage sur la consistance des actifs dont on peut déduire une valorisation au moins approchée des patrimoines familiaux qui étaient en jeu. C'est plus précis que les formules stéréotypées du genre « la moitié entière de tous et chacun ses biens présents et à venir... » qu'on trouve souvent et qui n'apprennent rien.

Dans la transaction Tinland, ni le demandeur ni les défendeurs ne précisent le montant de la succession ou de la part qui leur revient, mais l'acte mentionne explicitement deux domaines qui sont entre les mains de Simon, celui de Tinland et celui des Lattes dont il est dit qu'il a été acquis par son père. Il fait aussi allusion aux domaines et biens que sa mère a vendus à Saint-Sauveur-de-Montagut et ailleurs pour de « grandes sommes » qu'elle a réinvesties à Tinland. Pour qui connaît ces terroirs de pente de la vallée moyenne de

Suite page 23

ENTRETIENS SAGA

Jean-Jacques CHOPARD

Nous poursuivons nos entretiens avec les membres de notre Conseil d'Administration. C'est Jean-Jacques CHOPARD que nous vous présentons, dans ce Numéro.



HS : *Jean-Jacques, quelle est ta région d'origine ?*

JJC : Je suis né au Teil, d'un père natif de Tournon et d'une mère vivaroise, je connais surtout l'Ardèche par sa vallée du Rhône.

HS : *Aujourd'hui retraité, quelle a été ta profession ?*

JJC : Après huit ans de pension et deux années d'armée, j'ai survécu à quarante ans de chimie dans un labo de recherche de la région lyonnaise. Rentré à Progil, j'ai connu l'évolution de la chimie française, de la chimie de base (chlore) jusqu'aux médicaments en salle blanche. De la règle de calcul en 1961 à l'ordinateur en 2000 date de ma retraite, j'ai surtout travaillé sur le développement des produits : du labo à l'usine, du ballon en verre d'un litre au réacteur de trois m³. D'où ma tendance à aimer les chiffres...

HS : *Quel est ton lieu de résidence actuel, tes passe-temps favoris, tes activités associatives ?*

JJC : Mes premières années de pension se sont passées à Crest qui est ensuite devenu notre résidence pour nous éloigner de la région lyonnaise, trop polluée à notre goût. On avait envisagé Privas, mais la Drôme est plus douce que l'Ardèche....(moins bosue, moins escarpée).

Ayant quittés nos amis et nos enfants, nous nous sommes intégrés rapidement dans des groupes de marcheurs locaux, et à une association «Accueillir à Crest» qui propose des activités très variées les mardis après midi et dont je suis devenu le trésorier.

Détestant la marche à l'armée (chasseur alpin) j'ai découvert que l'homme est fait pour marcher sur deux jambes et non sur quatre roues, et je me suis mis à apprécier ce sport en prenant de l'âge. J'ai à mon actif quelques belles randonnées : le GR42 de St Etienne au Teil, à deux en autonomie, Compostelle en partant du Puy et le chemin de Stevenson avec des amis crestois, mais les années passent...

HS : *Comment as-tu découvert la généalogie ?*

JJC : L'histoire classique de la boîte pleine de vieux papiers, dans un «granet» en Savoie, pays d'origine de ma femme Simone. La curiosité et mon goût de la recherche m'ont fait attraper le virus. J'ai commencé avec les microfilms des Mormons à Ecully, puis avec des CD vendus par les archives de Chambéry, puis en mairie où j'avais accès sans limite. J'ai donc fait les arbres de mon épouse puis, vu que c'est un petit village assez isolé et qu'il y avait beaucoup de cousins... j'ai dépouillé la «toile d'araignée» de tout le village, et ai déposé un cahier en mairie. La grosse difficulté a été de décrypter les actes en latin des divers curés très économes du papier...

En même temps, à Ecully, durant mon temps de pré-retraite, j'ai commencé mes recherches ardéchoises, et j'ai découvert la Saga vers 1997, étant présent au Congrès de Thueyt en 1998.

Comme un peu tout le monde, la limite de ma généalogie a été la difficulté de la lecture d'actes, dans lesquels on rencontre plus d'incertitudes que d'avancées exactes.

HS : *Comment es-tu devenu administrateur de la SAGA ?*

JJC : L'introduction s'est faite toute seule, à tel point que j'en ai vraiment oublié l'origine. La Saga m'ayant bien aidé, je suis entré au CA sans problème, et j'ai démarré les photographies des registres des actes notariés, avec Jacques Bergon, durant deux ans. Puis, je suis entré au bureau où la trésorière Maryline avait besoin d'un coup de main, je suis devenu son trésorier adjoint préféré... m'occupant plus spécialement des adhésions.

La SAGA évoluant, cette année, en devenant association d'utilité publique, je suis chargé de mettre en place les procédures de déductions fiscales des adhérents travaillant pour l'association.

HS : *Que penses-tu des actions et des projets de notre*

association ?

JJC : La Saga est une association dynamique par le fait qu'il y a un renouvellement constant des adhérents. Comme toutes les associations de généalogie, la tendance des effectifs est à la baisse, notamment à cause des mises en ligne sur Internet, mais la diminution est très faible.

Nos relations avec les Archives Départementales de l'Ardèche étant très bonnes, cela nous permet de faire du travail pérenne : les numérisations de l'Etat-civil des registres paroissiaux et protestants, de la période révolutionnaire, des registres des notaires, de l'indexation des cartes des combattants qui sont des travaux qui survivront à la Saga et dont elle peut être fière.

Par le nombre d'adhérents, nous faisons partie des plus importantes associations françaises de généalogie. Nous devons le faire savoir par notre présence dans les forums des régions limitrophes.

HS : *Quels souhaits fais-tu pour l'avenir de la généalogie ?*

JJC : Ce qui m'inquiète le plus, c'est l'accumulation de données informatisées pour lesquelles nous n'avons aucune assurance de durée dans le temps. On peut encore lire des registres de plus de trois cents ans. Qu'en sera-il de nos données informatiques dans le même temps ?...nous ne serons plus là pour le vérifier.

Au contraire des recherches archéologiques, la généalogie n'est pas trop destructrice de ses sources, et donnera encore de nombreuses années de travail pour les générations futures, curieuses de leurs origines.

HS : *Merci Jean-Jacques de nous avoir accordé un peu de ton temps, afin de mieux te connaître, ainsi que le travail que tu effectues au sein de notre association.*

Entretien mené par Henri SEVENIER

Attention !

D'importants travaux vont avoir lieu au local de la SAGA à Chomérac

du 1 au 21 juillet 2014

Le local sera fermé durant cette période



Suite de la page 21

L'Eyrieux, le terme de « domaine » ne fait pas illusion, mais même s'il ne s'agissait pas de grandes propriétés, cette famille avait du bien et les appellations dont le notaire gratifie ses membres (sieur, honnête et honorable, demoiselle) les rangent effectivement dans la catégorie des notables. C'est dans la seconde partie de l'acte, celle où le notaire énonce les mesures conservatoires qu'il a négociées pour sauvegarder les intérêts des défendeurs, qu'il chiffre la valeur de trois pièces de terre du domaine des Lattes qui servent à garantir leurs droits. La Sauzée avait été estimée par des experts à 170 livres, le Clos du Roure à 160 et le Tourtout en valait 30. Ces repères donnent à penser qu'Aaron puis Simon se trouvaient à la tête d'un capital foncier, même déprécié, de l'ordre du millier de livres, considérable dans ce milieu de petits propriétaires.

L'argumentaire de la transaction intervenue entre les sœurs Pomarat, Catherine et Jeanne, remontait à la succession de leur aïeul Vincent Chastagnare, le 3 juin 1617, dont la part qui était échue à leur père s'élevait à 1138 livres 10 sols. La valeur du patrimoine qui avait été distribué à cette occasion devait être un multiple de 1138. On reste dans le même ordre de grandeur que précédemment. L'acte énumère ensuite une kyrielle de dettes qui avaient grevé la succession de leur père et justifiaient à leurs yeux la dé-

faillance de Catherine, l'héritière, et de son mari (plus de 500 livres qu'il avait fallu honorer).

Ces actes donnent un aperçu de la valeur des patrimoines de familles qui appartenaient à la frange supérieure de la société paysanne de la vallée moyenne de l'Eyrieux mais ils apportent aussi un triple correctif. Même les héritiers de biens consistants manquaient de liquidités, ils n'étaient pas à l'abri des aléas de la vie (une catastrophe naturelle, une calamité fiscale...) et ils pouvaient ployer sous le poids des dettes qu'on se transmettait de générations en générations. On comprend que dans ces conditions l'héritier ou l'héritière rechignait ou peinait à verser aux autres ayant-droits ce qui leur revenait au titre de leurs droits légitimes ou de dispositions particulières.

Les litiges familiaux qu'on entrevoit s'expliquent d'abord, n'en disconvenons pas, par une âpreté au gain atavique en ces lieux dont il serait peut-être hasardeux de dire qu'elle a disparu, mais parfois aussi parce que les obligations dont on pouvait hériter possèdent de réels problèmes en ces temps difficiles. D'où procès ou menaces de procès, puis éventuellement accord et transaction au bout de quelques années ou de quelques décennies et l'établissement de ces actes notariés qui, lorsqu'ils ont été conservés, s'avèrent fort intéressants pour les lointains descendants des parties.

René NEBOIT-GUILHOT

REMISES DE REGISTRES

par Freddy HOFFERT

LA VOULTE - SUR - RHÔNE

Soleil radieux à La Voulte-sur-Rhône en cet après-midi du vendredi 9 mai 2014 lorsque nous nous sommes rendus en Mairie, Henri Sévenier, Nathalie Maillet et moi-même, pour la toujours aussi agréable mission de remettre le travail réalisé par la SAGA sur les communes. Bernard Brottes, le nouveau Maire ainsi que madame Mireille Mounard son adjointe, nous attendaient afin que nous leur remettions les 5 volumes composés spécialement par notre association sur l'Etat-civil 1793-An XI de cette petite ville. Toujours autant de surprise et d'étonnement en découvrant la qualité du travail réalisé par nos bénévoles, et bien sûr ensuite, ce sont toutes les questions qui nous sont posées avec une qui revient souvent « Expliquez-nous comment vous faites pour être aussi passionnés à la SAGA ? » S'en suivit le traditionnel verre de l'amitié qui clôtura cette sympathique petite cérémonie.



LACHAPPELLE - SOUS - CHANÉAC

Très beau temps en cet après-midi du vendredi 28 mars 2014 lorsque nous nous sommes rendus, Nathalie Maillet et moi-même dans la vallée de la Saliouë, au petit village de Lachapelle-sous-Chanéac où monsieur Jean-Louis Reynaud, le jeune et sympathique Maire de cette commune, nous attendait avec une partie de son Conseil Municipal. Notre mission : remettre au 1^{er} élu, le volume réalisé par la SAGA sur l'Etat-civil révolutionnaire de ce village. Et c'est toujours aussi agréable pour nous bénévoles, que de voir la surprise des Municipalités découvrant tout le travail qui a été fait par notre association. La photo ancienne qui illustrait la page de garde de ce volume a également beaucoup plu, car apparemment aucune des personnes présentes ne la connaissait. Et la conversation s'en est suivie autour du traditionnel verre de l'amitié.



Cette année encore, la SAGA participe aux
Journées Européennes du Patrimoine

des 20 et 21 septembre 2014

à cette occasion notre local de Chomérac sera ouvert au public de
9h à 12h et de 14h à 17h

Au pays des Picourets

Entre églises et mairies, nos places de villages rendent hommages aux morts des conflits qui assombrirent le XX^{ème} siècle ; ce n'est que justice. Les Assions, en sud Ardèche, suit cette règle. Au centre de la place du village, un vénérable platane couvre le monument aux morts de son ombre généreuse et bienveillante. Mais cette place ne rend pas seulement hommage aux anciens qui ont quitté trop tôt leur village, fauchés par la fureur des hommes. Une grande fresque orne un mur de la place, son titre surmonte l'œuvre : « Au pays des Picourets ».

rent sur les bancs du photographe. En 1968, la triste blouse disparaît, l'année même où les couleurs inondent la photo. Signe des temps, les élèves sont peu nombreux sur les bancs de l'école; seulement 12 en 1969. Puis les années avançant, la jeune population des Assions s'accroît ; l'objectif de notre photographe devient outil de démographe. 37 photos de classes entourent la grande fresque qui porte la signature de ses auteurs : « Peint en 2009 par les enfants et les adultes des Assions ».

Mais au fait, que veut dire le mot « Picouret » ? On se le de-



Très vite l'œil distingue les fragments assemblés de styles différents. Ici des mains et des personnalités ont travaillé ensemble pour une œuvre commune. Tout ce qui fait le village, les maisons, les bois et les champs, la rivière se retrouvent sur le grand mur. Là on trait une chèvre, ici on surveille les brebis, plus loin les animaux sauvages s'égayent dans un champ. Les jardins fleuris côtoient vignobles et vergers tandis que les faysses soutiennent les terres en pentes.

Les hommes sont présents sur la fresque, ici les jeunes du village discutent sur leur motos devant l'église, plus loin l'équipe de football prépare le prochain match, les touristes s'ébattent sur les rives du Chassezac, depuis la fenêtre de la mairie, quelqu'un nous salue d'un signe amical. Le centre de la fresque est occupé par la chapelle Sainte Appolonie sur sa butte si caractéristique de la commune. Mais la fresque des Assions devient remarquable lorsque l'on s'approche de la frise qui en fait le tour. Elle est faite des photos de classes des années lointaines du passé jusqu'à nos jours. Ici des petits garçons vêtus de blouses aux boutons bien agencés, là des petites filles aux grands cols blancs, nous rappellent que dans le passé, chacun de son côté suivait l'enseignement voulu par la République. Au début des années soixante, la cloison tombe, filles et garçons se ser-

mande en regardant de longues minutes cette fresque. Dans l'expectative le mot apparait sympathique. On y trouve quelques odeurs de fromage de chèvres, d'huile d'olive, de plantes sauvages surchauffées par un soleil d'été. On y trouve aussi cette splendide lumière d'un tôt matin de juin en Ardèche, promesse d'une belle journée à savourer.

Au bas de la fresque on remarque d'authentiques galets fixés sur la peinture. Le Chassezac proche en roule abondamment depuis des millénaires. Ces galets, on les appelle ici des « Picoux ». Dans le passé lorsque les habitants Des Assions s'opposaient à ceux de Chassagne, le village proche, ils se munissaient de « picoux » pour les jeter sur leurs voisins. De là vient les noms de « Picourets et Picourettes » donnés aux habitants des Assions ; les ardéchois ont une science consommée des surnoms. Avec cette fresque les habitants des Assions nous font oublier l'origine belliqueuse de leur surnom, du temps des vaines querelles de clochers.

Passerelle entre générations anciennes et nouvelles, cette œuvre collective ne laisse pas insensible le généalogiste qui la découvre : merci les « Picourets » pour ce moment de pur plaisir.

Alain TOURVIEILLE



Compte-rendu de la réunion de l'antenne parisienne de la SAGA du 20/05/2014

Lors de notre dernière réunion nous avons fait le tour des sites d'Archives en France et mentionné "Fontainebleau où sont stockées les archives postérieures à 1958 (en principe)...". Eh bien pas de chance, Fontainebleau est fermé au public depuis le 28 mars dernier. La raison : fissures atteignant la structure des bâtiments 1 et 2 construits dans les années 70. Les mouvements de dizaines de tonnes déchargées et chargées ont sans doute fragilisé les bâtiments (vraisemblablement un défaut de conception).

Quelle solution sera retenue pour relocaliser les archives et recevoir le public ? Depuis longtemps il est question de fermer le site de Fontainebleau... Regroupement à Pierrefite ? Pour le moment rien n'est décidé, mais il faudra malgré tout dégager les 4000 tonnes de documents, mais où les entreposer pour être accessibles pour le public ? A suivre.

Alain ESTEOULLE nous fait un bref compte rendu de la dernière Assemblée Générale dont la teneur sera développée par ailleurs dans Origines Ardéchoises.

Le fonds Nicolai avait déjà fait couler beaucoup d'encre. Aux dernières nouvelles le fonds serait scanné par les Archives Nationales. Il est grand temps, car les constatations faites par Michel PONSERRE étaient alarmantes sur l'état de "santé" de certains documents qui ne demandaient plus beaucoup de temps pour être réduits en poussière.

La consultation d'Almanachs peut être une source d'information sur la vie des départements. En effet la demande émanait de l'un des assistants de cette réunion qui cherchait où trouver l'almanach de l'Yonne de 1914 et 1936. Des suggestions ont été faites telles que les Archives départementales ou les chambres de commerce.

Si la question s'est déjà posée à un lecteur de la revue et qui ait obtenu un résultat, qu'il nous le fasse savoir.

Des dates de réunions relatives au second semestre de cette année vont être proposées à nos hébergeurs: 23 ou 30 septembre et 2 ou 9 décembre.

François CROZE, Secrétaire de séance

Note:

L'Antenne SAGA/Île de France propose d'effectuer, pour les adhérents de la SAGA, des recherches de documents dans les Archives de la Région Parisienne.

Les demandes, rédigées de manière précise (lieu, type

d'acte, date, nom, prénom, ...), sont à adresser à par courrier postal :

Alain Estéoule

82 rue du Général Leclerc

92270 BOIS-COLOMBES

ou par courriel :

alain.esteoule@orange.fr

Pour contacter Guy Massot : massotguy@neuf.fr

A ce jour, c'est plus de 1 100 000 photos qui ont été prises, soit 1860 registres. Près de 300000 actes ont été analysés. La base de Chomérac contient 85200 actes.

OPERATION NOTAIRES



Une partie des données des relevés notariaux est en ligne sur Planetegenealogie.com.

Les adhérents SAGA abonnés à ce service y ont accès gratuitement, pour les autres, le service est payant.

Cela concerne

12023 contrats de mariage, que l'on retrouve désignés comme «actes de mariage»

15863 testaments ou donations, que l'on retrouve désignés «actes de décès»

Sachant que ce sont les registres qui nous attendent, je renouvelle mon appel pour des
RENFORTS pour nos prises de vues aux AD.

Me joindre à l'adresse Email ci-dessous

jbergmail-notaires@yahoo.fr



NOS REGISTRES



La SAGA a été la première association généalogique à entreprendre la reproduction intégrale des anciens registres paroissiaux couvrant 380 communes de l'Ardèche, soit près de 2000 registres. Chaque registre, numérisé, a été agrémenté d'une table analytique. Ceux-ci peuvent être consultés sur place, dans notre local de Chomérac, voir page 2. Les images numérisées peuvent être consultées librement sur le site Web des Archives Départementales à <http://www.ardèche.fr/education-culture-jeunesse-sports/archives-departementales/consultation-en-ligne>. Les tables sont accessibles par internet, voir page 2. Enfin ces registres peuvent être commandés en prêt selon les modalités suivantes :

Prêt des registres

Commande : Seuls les adhérents peuvent commander par courrier à la SAGA BP N°3 - 07210 CHOMERAC, 2 volumes maximum simultanément. L'envoi suivant n'est fait qu'au retour du précédent. Sauf pour la première commande, il est impératif d'utiliser les imprimés spéciaux "demande de prêt" fournis lors des envois.

Délais : La durée normale de consultation est de 8 jours, acheminement postal compris. Ce délai est porté à 10 jours pour 2 volumes.

Participation financière : 6€ par volume pour une semaine + frais de port en sus selon le poids.

La semaine supplémentaire 9€ par volume. N'oubliez pas au retour du ou des registres, de joindre la "fiche de prêt" et votre chèque de règlement.

Manipulation : Prenez le plus grand soin de ces registres. c'est un patrimoine précieux de l'Association. Renvoyez-les dans leur emballage d'origine.

La SAGA a mis en place un service de Questions-Réponses permettant à ses adhérents de pouvoir, par correspondance, poser des questions



pour faciliter leurs recherches et recevoir des réponses qui paraîtront dans la revue sous forme d'un cahier central jaune de 4 pages (ou plus si nécessaire).

Recommandations pour la présentation et l'expédition

Sur une ou plusieurs feuilles blanches au format A4. Texte au recto seulement. Plusieurs questions peuvent figurer sur une même page, en laissant de l'espace entre chacune pour des annotations. Une seule réponse par feuille. Laisser une marge de chaque côté. Les écrits doivent être si possible dactylographiés ou imprimés sinon écrire très lisiblement.

Questions, limitées impérativement à 5

Les questions non parues dans le N° en cours sont reportées au N° suivant sans qu'il soit nécessaire de les renouveler. Elles sont classées en deux rubriques : Généralités et Familles.

Rédiger le texte en précisant dans l'ordre : le ou les prénoms en minuscules, le patronyme en majuscules suivi d'un éventuel surnom ; ensuite les événements en respectant les abréviations.

Les lieux en minuscules, département entre parenthèses si hors 07 "y" précédant l'abréviation de l'événement indique que l'acte a été enregistré au même lieu que celui cité précédemment. Ensuite la date sous la forme jj.mm.aaaa (points séparatifs), pour le calendrier républicain, mois en lettres, année en chiffres romains.

Toujours indiquer une date, même approximative avec la mention ca, av ou ap placée avant la date. Toujours indiquer un lieu, même supposé ou du moins une zone.

o : né(e) à... le...	+ : décédé le	fa : fille (<i>filia</i>)) (: divorcé(e)
b : baptisé(e) le... à...	ca : environ, vers (<i>circa</i>)	cm : contrat de mariage	c : cité en...
x : marié(e) à... le...	av : avant	not. : notaire	RPR : protestant
x1 : 1er mariage le... à...	ap : après	asc. : ascendance	y : répétition du lieu précédent
	fs : fils (<i>filiius</i>)	desc. : descendance	

Réponses : Porter en haut et à gauche de la feuille le N° et le titre de la question à laquelle vous répondez

Questions et réponses doivent être envoyées directement à la SAGA, avant le **1^{er} Août 2014**

BP3 - 07210 - Chomérac ou par Email saga3@wanadoo.fr

SERVICE d'Entraide SAGA

Ce service de recherche aux AD de Privas est strictement réservé aux adhérents. Il n'a pas pour vocation de se substituer aux généalogistes professionnels. Il peut permettre de débloquer une recherche. Ce service étant facilement engorgé par le nombre de demandes, voici les modalités de son fonctionnement qui devront être impérativement respectées :

Chaque demande doit être accompagnée du **numéro d'adhérent** ainsi que d'une **enveloppe 16x23 timbrée pour 50g** (0,88€) et portant l'**adresse du demandeur**.

Chaque courrier, limité à **1 par mois**, ne doit pas excéder **3 recherches d'acte**, ou bien **5 reproductions d'actes connus**.

Cependant, avant d'utiliser ce service, tentez une recherche par la rubrique "La Bouteille à la Mer", ou bien si l'acte peut être trouvé dans les registres SAGA, par l'emprunt du registre selon les modalités ci-dessus.

Les demandes ne doivent être transmises que par courrier postal à la **SAGA - Service d'Entraide BP N°3 - 07210 CHOMERAC**.

Une participation forfaitaire aux frais vous sera demandée : base forfaitaire de **3€ par acte**, un supplément de **2€ pour la reproduction d'une page**, et de **1€ par page supplémentaire**.

N'adressez pas de règlement à l'avance, le montant de votre participation vous sera communiqué avec la réponse.

Dans le cas où l'acte ne serait pas trouvé, de nouvelles pistes de recherche pourront vous être proposées.

CONGRÈS 2014

Jeudi 7 août 2014

Le Teil
SALLE PAUL AVON

Bulletin d'inscription : voir page 9 et 10

A partir de 9h00 accueil des congressistes.

- 09H00 Petit-déjeuner
- 10H0 Ouverture du congrès par le Président Henri SEVENIER.
- 10H10 Olivier PEVERELLI, Maire, présente sa commune
- 10H20 Mme Simone POUZACHE de l'association « Patrimoine et traditions » présente son association
- 11H00 Jacques DUMAS présente la recherche d'un « poilu »
- 11H20 Corinne PORTE et François STEVENIN font le point sur les actions des Archives Départementales de l'Ardèche
- 12H00 Cloture, photo, apéritif offert par la Municipalité, puis repas.
- 14H00 à 17H00

Visite de l'église abbatiale de Mélas, du musée de la Résistance et de la Cité Blanche de Lafarge

Animation des stands en salle, rencontres

Portes ouvertes aux non-adhérents

Des boissons fraîches vous seront proposées.

17H00 Fermeture du congrès



Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche
BP3
07210 CHOMÉRAC

